C.R.I.C. N° 82 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 101 (2005-2006)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement,
des Ressources naturelles, du Tourisme,
de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 21 février 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Interpellations 4

Interpellation de M. Stoffels, sur «l'avenir de l'agriculture suite aux négociations de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) à Hong-Kong», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 4

Interpellation de M. Borsus, sur «les inquiétudes du secteur agricole quant à la mise en œuvre des zones Natura 2000», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 7

Interpellation de M. Wesphael, sur «la politique des sols et la liste des 27 sites à assainir», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Questions orales 14

Question orale de M. Grommes, sur «la peste porcine – dédommagement» à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 14

Question orale de Mme Fassiaux-Looten, sur «le métier de vétérinaire en milieu rural», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Ancion 15

Question orale de M. Meureau, sur «les sacs biodégradables», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. le Président 18

Question orale de M. Stoffels, sur «les espèces menacées», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 19

Question orale de M. Bayenet, sur «la gestion des déchets en province de Namur», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme Bertouille 21

Question orale de M. Delannois, sur «le premier anniversaire du protocole de Kyoto», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme la Présidente 23

Question orale de Mme Bertouille, sur «la pollution de la carrière de Barges à Tournai», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Bertouille, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 26

Question orale de M. Crucke, sur «la faiblesse des contrôles sur les transports de déchets en Wallonie», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 28

Question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur «l'intervention de la Région dans la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 30

Question orale de M. Collignon, sur «l'assainissement et le démantèlement des stations-service», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : Mme la Présidente, M. Collignon, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. le Président 31

Question orale de M. Borsus, sur «les aides à la diversification dans le secteur agricole», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 33

Question orale de M. Borsus, sur «l'impact de la vignette routière sur le tourisme d'un jour», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 35

Question orale de M. Borsus, sur «les nouvelles orientations de la politique de développement rural», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 36

Liste des abréviations courantes 40

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral débute à 15 heures 20 minutes.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'AVENIR DE L'AGRICULTURE SUITE AUX NÉGOCIATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) À HONG-KONG»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité de l'Environnement, et du Tourisme, sur «l'avenir de l'agriculture suite aux négociations de l'organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong-Kong».

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, la Conférence de Hong-Kong n'est qu'une étape intermédiaire dans le cycle de Doha. La décision finale ne devrait tomber que vers la fin 2006, début 2007. Il est donc difficile d'apprécier actuellement et définitivement la qualité de l'accord qui conclura le cycle de Doha, si accord il y a.

Par contre, il me semble opportun d'aborder la question et d'analyser quel va être l'avenir de l'agriculture européenne et wallonne en particulier.

La présente interpellation est faite dans un contexte d'interrogations multiples et elle répond au cri d'alarme lancé par le Président de la FWA lors de l'assemblée générale de celle-ci, publié quelques jours auparavant dans la presse sous le titre *«On pourrait ne plus assez produire»* et le sous-titre *«Un Vilvoorde chaque année»*. M. Ladouce critiquait ainsi la politique agricole européenne. Selon lui, elle nous mène vers une situation de dépendance par rapport aux importations agricoles et il dénonce la perte annuelle d'emplois dans le secteur de la production agricole.

Concernant la Conférence de Hong-Kong, il y a aussi eu d'autres échos tels que celui du Ministre-Président flamand qui a déclaré devant le Parlement flamand qu'il n'accepterait pas qu'il soit porté préjudice à l'agriculture et que les décisions prises seraient dommageables pour l'ensemble de l'agriculture belge. Le Ministre fédéral De Gucht tire une autre conclusion lorsqu'il dit que la suppression ne posera, pour ainsi dire, pas de problème pour l'agriculture belge. En réponse à une question écrite, vous disiez, pour votre part – et à juste titre d'ailleurs – que la situation actuelle est loin d'être clairement arrêtée et qu'il y a tellement de variables et d'inconnues que bien malin serait celui qui peut prédire l'avenir à ce stade.

Que pouvons-nous lire dans les textes de l'OMC ?

Au sujet du soutien interne, il y aura trois fourchettes pour les réductions de la MGS totale consolidée et pour l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures, l'Union européenne se situant dans la fourchette supérieure des soutiens actuellement organisés.

Au sujet des subventions et aides à l'exportation, le texte fait état d'un accord visant à éliminer progressivement celles-ci d'ici jusqu'à l'an 2013 et ce, afin d'éliminer les effets de distorsion des échanges entre États.

Au niveau de l'aide alimentaire, les engagements de maintenir un niveau adéquat et la prise en compte des intérêts des pays bénéficiaires de l'aide sont réaffirmés.

Au sujet de l'accès aux marchés, le texte prend note des progrès accomplis.

Toujours en réponse à la question écrite que je vous posais récemment, vous indiquiez que «*la véritable menace réside dans le niveau d'accès au marché européen que l'Europe concéderait aux grands exportateurs de produits agricoles et si des barrières douanières sont insuffisantes, les importations augmenteront considérablement et orienteront les prix et revenus agricoles à la baisse. Selon les analyses faites par l'administration wallonne, la dernière offre de la Commission menacerait déjà des produits importants pour la Wallonie tels que le sucre, la viande bovine, la volaille et le beurre. Le maintien de protections douanières suffisantes, surtout lorsque les prix mondiaux sont bas, doit donc être un objectif principal*». Et je dois dire, après avoir lu cette réponse écrite, que vous vous trouvez en très bonne compagnie parce que le texte adopté le 16 février 2006 par le Parlement européen recommande, compte tenu du vaste démantèle-

ment tarifaire qui a été décidé dans le cadre de l'OMC pour les produits agricoles que les conditions d'accès aux marchés soient définies à titre de mesures préventives, afin d'éviter le *dumping* économique, environnemental et social. Et ce même Parlement européen considère, dans le même texte, que les prélèvements auxquels les importations de produits agricoles sont soumises, sont justifiés, lorsque les conditions de production sont contraires aux droits de l'homme, ainsi qu'aux accords internationaux et de la législation européenne relatifs à la protection de l'environnement et des animaux. Une autre source que je peux citer pour dire que vous êtes effectivement en bonne compagnie lorsque vous indiquiez que le grand danger, ce sont les conditions d'accès au marché européen, c'est le projet d'avis qui a été soumis le 23 janvier 2006 à la Commission de l'Agriculture et du Développement rural qui s'adresse à la Commission du Commerce international et qui rappelle que «*les efforts déjà consentis par les producteurs communautaires à travers les réformes successives de la PAC constituent une contribution substantielle en faveur du cycle des négociations, ce crédit doit être mis à l'actif de l'Union européenne pour la recherche d'un accord équilibré et par conséquent, des efforts plus limités de sa part doivent être consentis sur les autres volets de la négociation agricole, notamment en matière d'accès au marché*».

Permettez-moi de me limiter à ces quelques passages qui ne peuvent, certes, que refléter très partiellement le texte de l'OMC, mais qu'il s'agira d'examiner avec minutie et prudence afin d'évaluer vers quel avenir les négociations – qui se termineront par une décision d'ici fin 2006, début 2007 – vont nous mener en matière agricole.

Si l'heure est bien choisie pour poser cette interpellation en cette commission, je peux aussi rappeler brièvement le calendrier qui m'a été communiqué par des membres du Parlement européen, selon lequel pour le 30 avril prochain, les négociateurs devront définir les modalités chiffrées concernant l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et concernant la mise en œuvre de l'élimination progressive de toutes les formes de subventions à l'exportation. Ils doivent aussi soumettre des propositions chiffrées concernant l'accès au marché, la définition des bandes pour la réduction tarifaire, les taux de réduction de droits de douane, le traitement des produits sensibles et celui des produits spéciaux pour les pays en voie de développement et le mécanisme concernant la clause de sauvegarde spéciale.

Pour le 31 juillet prochain, les pays membres de l'OMC devront déposer des offres chiffrées élaborées à partir des modalités ainsi définies.

L'ensemble des discussions sur les listes des concessions doivent se dérouler cet automne afin de permettre une conclusion du cycle des négociations pour le 31 décembre 2006.

Le mandat de négociation de la Commission européenne, seule compétente en matière commerciale, avait été voté par le Conseil des Ministres de l'Union européenne le 25 octobre 1999 et a été confirmé à plusieurs reprises depuis lors. Pour ce qui concerne l'agriculture, ce mandat est fixé à l'intérieur de certaines limites fixées par la dernière réforme de la PAC, à savoir en 2003.

La Commission connaît donc le cadre à ne pas dépasser, sinon les États membres ont toujours la possibilité de refuser le compromis final.

D'un autre côté, l'Union européenne est régulièrement mise sous pression par le reste du monde en matière agricole. Notre modèle de production figure parmi les plus subsidiés au monde et notre marché est protégé par des tarifs douaniers élevés. Et nous restons fortement attachés à ce modèle de production agricole qui a prouvé sa capacité de production depuis plus de 50 ans. En effet, depuis les années 50, nous étions exportateurs nets de denrées agricoles et, par ailleurs, notre modèle pouvait garantir une certaine qualité de produit.

D'après l'analyse des services compétents, le compromis adopté à Hong-Kong respecterait complètement le mandat de la Commission, tant du point de vue des soutiens internes à la production que des soutiens à l'exportation.

Il faut, me dit-on, maintenant affiner tous ces résultats pour en appréhender toutes les implications. Concernant la réduction des tarifs douaniers, les travaux ne seraient pas suffisamment avancés à ce stade pour en tirer des enseignements clairs et définitifs.

Monsieur le Ministre, nous sommes donc aujourd'hui dans une discussion extrêmement complexe et je ne vous envie pas. En effet, la position que vous devez adopter est difficile. Du reste, il s'agit de tracer un cadre qui devra aller au-delà de 2013.

D'une part, il est important que, nous, parlementaires soyons davantage informés quant aux implications qu'auront ces accords et compromis sur les différentes filières de l'agriculture wallonne. Et d'autre part, il importe de connaître votre analyse des compromis afin d'identifier, le cas échéant, les stratégies éventuelles d'actions à mettre en œuvre dans les limites de nos compétences bien évidemment, en vue d'assurer à un maximum de producteurs un avenir confortable.

Nous devons, en tant qu'acteurs, arrêter de subir la mondialisation. Nous devons l'influencer et la rendre meilleure. La rendre meilleure, c'est garantir aux pro-

ducteurs de tous les pays un revenu digne et une vie acceptable. Des petits agriculteurs qui souffrent, il y en a au Burundi, au Vietnam, en Uruguay, mais aussi en Wallonie.

Il ne faut pas avoir de l'agriculture des pays moins avancés, une vision tronquée. En effet, il existe dans ces pays de grosses multinationales qui font un *lob - bying* puissant afin de faire tomber les barrières douanières et les subventions européennes. Mais leur intérêt n'est pas celui des agriculteurs locaux et européens.

Les accords, s'il y en a, doivent permettre à tous, une vie décente dans le respect de l'environnement et évidemment la passion du métier.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je vais essayer de vous apporter une réponse encore plus complète que celle que j'ai apportée en janvier sur le même sujet. Vous ne m'enviez pas, vous venez de le dire, ce n'est pas une tâche facile, vous l'aurez compris.

Cela étant, le processus de négociation à l'OMC est complexe et il est surtout difficile de faire des projections, étant entendu que les textes disponibles aujourd'hui sont incomplets et sujets à diverses interprétations. Ce qui pose toute une série de problèmes.

La déclaration ministérielle de Hong-Kong, en tant que telle, ne menace pas la réforme de la PAC de 2003. Toutefois, elle contient de nombreuses incertitudes potentiellement dangereuses, en tout cas insécurisantes, pour le maintien de la PAC actuelle.

La menace principale se situe au niveau du degré d'ouverture de nos marchés à l'importation de produits agricoles. En effet, même si le volet «soutien de la PAC» est préservé, l'arrêt du soutien de nos exportations à l'Horizon 2013, conjugué à une hausse importante des importations de produits agricoles – vous l'avez souligné –, conduirait de façon inéluctable à des baisses importantes des prix du marché communautaire et par conséquent à la disparition de nombreux agriculteurs.

Nous devons donc défendre absolument le principe d'un degré d'ouverture de nos marchés qui ne menace pas les équilibres internes fixés par la PAC, mais qui respecte aussi toute une série de contraintes ou de préoccupations non commerciales des consommateurs, à savoir la sécurité alimentaire, mais aussi la traçabilité, le bien-être animal et le rôle multifonctionnel de notre agriculture.

Je veillerai également à ce que les avantages préférentiels, actuellement accordés à nos fournisseurs traditionnels en développement que sont les 49 PMA et les pays ACP, soient maintenus. Il faut bien être conscient que ces pays disposent déjà d'un accès droit nul ou quasi nul – c'est-à-dire un accès quasi «gratuit» – à nos marchés pour la totalité des produits agricoles. C'est déjà un point important.

Améliorer l'accès au marché européen pour les grands pays exportateurs en développement (Brésil, Thaïlande, Argentine, Afrique du Sud, Indonésie pour ne citer que ceux-là) ou des pays hautement développés (États-Unis, Australie, Canada) ne fait que réduire l'avantage des pays les plus faibles et conduirait à un résultat inverse aux objectifs du «cycle de développement». Je crois d'ailleurs qu'à ce niveau, on peut saluer les positions des organisations non gouvernementales belges qui se sont prononcées sur ce dossier pour montrer les effets pervers qui pouvaient exister concernant l'ouverture du marché, où l'on pourrait favoriser davantage des grands pays ou des pays en développement tels que ceux que j'ai cités plutôt que les petits pays qui, eux, ont besoin d'avoir accès à notre marché et de se développer au travers d'un cycle de développement.

Finalement, que ce soit pour ces petits producteurs ou pour nos agriculteurs wallons, l'important est de pouvoir maintenir des prix suffisamment rémunérateurs. Nous devons – et je crois que c'est un débat essentiel au niveau européen et mondial – faire reconnaître le différentiel de contraintes entre les productions de la Communauté européenne (donc les productions aussi de nos producteurs wallons) et les importations, pour ne pas que cela place nos agriculteurs, nos producteurs dans des situations concurrentielles qui sont évidemment intenables.

On peut y arriver au travers de la reconnaissance en tant que telle sur les marchés de ces contraintes qui doivent pouvoir aussi être des atouts par rapport à la société. C'est important.

Un autre aspect dépend davantage de nous, il s'agit de la communication vers le consommateur pour qu'il puisse davantage prendre en compte, même si certains ont pris des initiatives en la matière – mais je crois qu'on doit aller plus loin –, le développement durable, au travers des aspects de bien-être animal, de protection de l'environnement, de traçabilité. Tout cela doit être mis davantage en évidence au travers des produits de consommation qui se retrouvent sur le marché pour que les consommateurs européens puissent davantage se tourner vers ce type de produits, et donc soutenir l'activité, mais aussi le développement durable de

notre agriculture et de l'agriculture au niveau mondial, respectant ce type d'objectifs. L'alimentation est une chose, mais au travers de l'alimentation et de la production, d'autres enjeux tout aussi importants existent derrière la réalité de la production.

Pour conclure, à ce stade, il est extrêmement difficile de se prononcer sur les conséquences du cycle de négociations. Il faut cependant être extrêmement vigilant car les secteurs du sucre, du lait et de la viande, essentiels pour notre Région, sont particulièrement exposés.

En résumé, Monsieur le Député, tout en veillant à l'intégrité de la PAC dans sa forme et dans ses moyens, je veille particulièrement à éviter des perturbations de nos marchés intérieurs et à obtenir des garanties quant à la qualité au sens large des produits importés.

(M. Robert Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il a donnée.

Il est évident – et je l'ai d'ailleurs dit dans ma question – qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas encore formuler une appréciation définitive de ce cycle de négociations, mais il importe que le Parlement soit bien informé sur l'évolution de ce dossier et que le Gouvernement suive ce dossier avec beaucoup d'attention.

Vous avez, dans votre réponse, développé cet angle de vue du consommateur auquel je ne peux que me rallier.

En ce qui concerne la politique consistant à mettre à la disposition du consommateur des produits de qualité et issus d'une production agricole respectueuse de l'environnement, du bien-être de l'animal, etc., vous trouverez au sein du groupe PS un allié.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES INQUIÉTUDES DU SECTEUR AGRICOLE QUANT À LA MISE EN ŒUVRE DES ZONES NATURA 2000»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les inquiétudes du secteur agricole quant à la mise en œuvre des zones Natura 2000».

La parole est à M. B orsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, ce dossier est un dossier qui a déjà retenu votre attention en tant que Ministre en charge de cette matière, mais aussi celle de ce Parlement, la mienne et celle d'un certain nombre de collègues.

Il s'agit d'un dossier d'actualité puisque lors de l'exposé introductif tenu à la Fédération wallonne de l'agriculture, il y a quelques jours – congrès qui est décidément une source de réflexion abondamment nourrie pour nombre de membres de cette enceinte – les intervenants ont souhaité mettre en exergue les inquiétudes du secteur agricole concernant la mise en œuvre de Natura 2000.

Le sujet est important pour les interlocuteurs concernés puisque, comme vous le savez, près de la moitié – ou même un peu plus de la moitié actuellement – du territoire wallon est occupée par la fonction agricole ; fonction agricole à considérer non seulement dans sa dimension productrice d'activité économique et de revenus, mais aussi dans sa dimension de gestion du territoire de l'espace, voire dans sa dimension de gestion paysagère et/ou de protection de l'environnement. Les agriculteurs sont d'ailleurs soutenus dans cette démarche de l'approche environnementale par une série de mesures, pour l'essentiel des initiatives européennes menées depuis une dizaine d'années, comme par exemple les mesures liées à l'agro-environnementalité ou à la protection de la biodiversité au sens large. La mise en œuvre de directives européennes comme celles relatives aux «Oiseaux» ou à l'«Habitat» vise aussi la réalisation du réseau Natura 2000, mais entraîne des craintes dans le monde agricole. Je crois que ces craintes sont aujourd'hui fortement exprimées. Les 240 sites Natura 2000 représentent à peu près 13 % du territoire régional dont près d'un cinquième est occupé par les cultures et les prairies.

Je n'ignore pas qu'un travail est aujourd'hui mené, notamment à l'approche de la définition des modalités de désignation, de gestion des sites et notamment de l'établissement d'une série d'activités interdites tandis que d'autres seraient soumises à autorisation.

Un état de conservation à atteindre est également défini et la FWA, dans son récent congrès, s'est fait l'écho de craintes du monde agricole. Je pense que ces craintes sont aussi alimentées par l'approche de certains agents de la Division nature et forêts. Je suis nuancé à dessein sur ce point. Je pense qu'ils sont très largement minoritaires.

Je pense que cette attitude – même si elle est largement minoritaire – est un fait. Nous le constatons dans certains dossiers. J'engage, par exemple, l'un ou l'autre municipaliste à tenter d'échanger, ne fût-ce que 22 ares entre 2 terrains dont l'un est au moins couvert par le régime forestier. L'action de certains membres de la DNF qui part souvent d'une très bonne intention est perçue comme horriblement pointue, tatillonne figée. Si on ne parvient pas à trouver un *modus vivendi* avec le monde agricole et à baliser clairement ce qui sera autorisé, ce qui ne pourra pas, ce qui sera interdit, la façon dont on délivrera les autorisations et si on ne laisse pas aux communes un rôle majeur dans la décision, je pense que l'on va au-devant de graves difficultés.

Je souhaiterais donc, Monsieur le Ministre, vous interroger concernant l'inventaire précis des pratiques agricoles de chaque exploitation et concernant ce que vous pensez du principe défendu par les agriculteurs qui souhaitent que l'on puisse lister au préalable l'ensemble des actions qui seront autorisées et que l'on veille à bien baliser l'ensemble des éléments qui garantissent la pérennité des exploitations.

D'autre part, quelles sont les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour tenter de dissiper les craintes aujourd'hui fortement exprimées par le monde agricole ?

Quels sont les délais envisagés pour la mise en œuvre effective de ces mesures ?

Les premiers exemples dont nous avons écho en la matière ne sont hélas pas positifs. Je ne veux absolument pas critiquer la DNF, je comprends leur logique, Dieu sait que je suis un avocat permanent de la nature et de sa biodiversité. Mais si c'est au prix d'une difficulté majeure pour le monde agricole, je pense que le prix sera déraisonnable.

Et je voudrais rappeler que – même si ce n'est en rien en l'espèce de votre chef – je considère que l'approche Natura 2000 est toujours susceptible de faire l'objet d'une batterie de recours introduits par des gens qui estimeraient qu'on n'a pas suffisamment tenu compte des procédures d'information publiques et de consultation publique au moment de la définition des périmètres Natura 2000. Je m'empresse de dire que vous n'y êtes pour rien, mais il est tout de même «piquant» de constater que pour la moindre modification des règles dans un lotissement pour un vulgaire plan communal d'aménagement à peine dérogatoire, la lourde procédure implique des consultations, des études d'incidences, des études alternatives et que pour clicher des périmètres Natura 2000, rien de tout cela. Pour prendre un certain nombre de mesures qui vont modifier de façon significative l'exercice de la propriété sur ces parcelles-là, l'ensemble de ces processus, pourtant bien connus, ne sont pas appliqués.

Je crains également que Natura 2000 ne fasse l'objet – si on ne trouve pas un équilibre raisonnable entre l'ensemble des acteurs concernés – d'une volée de recours, d'une volée d'actions juridiques, administratives qui viendraient mettre à mal un processus dont l'objectif est avant tout de mieux préserver notre cadre de vie. Mais je crois que cela doit se faire en tenant compte aussi du raisonnable travail du monde agricole qui, jusqu'alors, a pu trouver dans ces espaces, un lieu de création, de vie et où ils gagnent tout simplement leur pain quotidien.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous serez d'accord, j'en suis certain, notre agriculteur joue un rôle capital dans la préservation de l'environnement en général et dans la biodiversité en particulier.

Le monde politique est conscient de cela, sur les bancs de la majorité comme de l'opposition. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des mesures assorties de subventions qui sont confidentielles au niveau européen ont été mises en place. Je pense aux mesures agri-environnementales notamment.

Chez nous, le réseau Natura 2000 ne concerne pas plus de 27.000 hectares de terrains gérés par des agriculteurs, mais pour celles et ceux qui sont concernés, cela représente beaucoup en termes d'inquiétude légitime – je vais y venir – et d'attente. Ces terrains sont, pour la plupart, constitués de prairies de type extensif, voire de zones marécageuses ou autre dont, en général, l'intérêt agronomique reste ou est souvent marginal.

Il est vrai que certaines parcelles sont cultivées de manière intensive, mais cela représente quelques pour cent des superficies concernées.

Aujourd'hui, aucun arrêté de désignation de sites Natura 2000 n'a été pris par le Gouvernement wallon. Mon cabinet a entrepris une série de concertations avec différents interlocuteurs dont la Fédération wallonne de l'agriculture, en vue de définir en commun les axes qui seront suivis dans le cadre de la rédaction de ces premiers arrêtés.

Bref, on est en train de se mettre d'accord sur la méthode de travail qui va pouvoir guider l'ensemble des arrêtés de désignation. C'est un moment important pour permettre de mettre tout le monde d'accord en amont concernant non seulement l'esprit mais aussi le fond, la forme de l'ensemble de ces arrêtés de

désignation sur base de l'ensemble des critères qui seront retenus.

Il n'y a donc – et je suis très précis – aucune activité interdite ou soumise à autorisation qui découlerait directement des arrêtés de désignation puisque ces derniers ne sont pas encore pris aujourd'hui.

La conditionnalité agricole, les mesures agri-environnementales et le respect du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine sont déjà d'application par rapport aux sites Natura 2000 et il convient de respecter les règles qui ont été définies.

Je vous l'ai dit, je comprends parfaitement les agriculteurs et j'étais tout comme vous présent à l'assemblée générale. Au-delà de cela, nous avons eu de nombreuses rencontres avec la Fédération et toute une série d'interlocuteurs concernant leurs craintes notamment au sujet des discussions qui sont relatives aux mesures de gestion et aux modalités de subventionnement qui sont toujours en cours aujourd'hui.

Par rapport à cela, il est difficile de pouvoir communiquer, si ce n'est pour expliquer où on en est, c'est-à-dire encore en discussion, en concertation sur l'essentiel de la méthode, comme je vous l'ai dit, au niveau des arrêtés de désignation. Dès qu'on aura franchi une étape complémentaire, nous informerons régulièrement l'ensemble des agriculteurs et en particulier celles et ceux – puisqu'ils sont identifiés – qui sont directement concernés, sur la méthode retenue et sur la poursuite de la procédure.

Je vais rencontrer prochainement les présidents des Commissions de conservation de la nature, leurs membres également dont des agriculteurs, des exploitants forestiers, des environnementalistes pour faire le point et pour les informer directement quant à l'avancement de ce projet.

Bref, la volonté absolue est d'intégrer l'ensemble des acteurs concernés dans la gestion des sites Natura 2000 puisque c'est avec eux que l'on va pouvoir réussir Natura 2000. Au-delà des aspects que nous allons considérer et au travers des arrêtés de désignation, des mesures ou des modalités que nous allons mettre en place, il faut évidemment la participation et l'adhésion de chacun.

C'est à cela que serviront les commissions. Les scientifiques vont élaborer toute une série d'arrêtés en fonction de la qualité du terrain, faire des propositions à la commission et chacun pourra donner son point de vue. Ensuite, nous prendrons les arrêtés au niveau du Gouvernement. Mais ce «sas» de concertations est essentiel pour que l'ensemble de l'action Natura 2000 (donc la préservation de la biodiversité) puisse réussir.

Vous avez parlé assez longuement, avec raison, de la DNF qui joue un rôle indéniable. Je tiens à rappeler que les agents sont d'abord des conseillers pour informer du mieux possible l'ensemble des acteurs privés au niveau de la gestion de l'espace rural et plus particulièrement en ce qui concerne la préservation de la biodiversité au travers des sites Natura 2000.

J'avais d'ailleurs donné instruction de répondre à toutes les sollicitations des agriculteurs qui souhaitent des compléments d'information relatifs à Natura 2000.

Je vais vous donner un exemple : dans le cadre des contrôles relatifs à la conditionnalité, certaines parcelles agricoles, comme je vous l'ai dit, sont reprises en site Natura 2000. Certaines étaient reprises de façon erronée dans les déclarations de superficie 2004. Elles seront, grâce à la collaboration avec les agents de la DNF, soustraites de ces dernières lors de la prochaine campagne.

J'insiste lourdement : les agents de la DNF doivent être considérés comme des conseillers dans le cadre de la bonne mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Vous avez déjà abordé ce point au niveau du Parlement et j'ai parfois aussi des informations qui me reviennent à ce sujet, mais je répète que les arrêtés de désignation n'ont pas été pris. Cela étant, il y a quand même des règles qui ont été définies. Les agents qui considéreraient qu'il faut interpréter les choses différemment seront rappelés à l'ordre, tout simplement parce que je veux absolument que cet aspect pédagogique, de concertation, d'éducation et de vulgarisation soit pris en compte sur le terrain par les agents de la DNF ou ceux de la DGA, pour aider l'ensemble des acteurs quels qu'ils soient (exploitants forestiers, agriculteurs, environnementalistes) par rapport à ce qui existe aujourd'hui …

M. Borsus (MR). – Vous avez donc eu quelques échos allant dans le même sens que ce que j'ai pu entendre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, parce que notamment vous m'en aviez déjà parlé au Parlement. D'autres ont relayé ce type de message. Par conséquent, je vérifie, je veille et je renvoie les messages tels vers l'ensemble des agents pour qu'ils jouent le rôle qui leur est demandé. D'après ce que vous m'avez dit, certaines personnes agissent parfois de façon un peu trop tatillonne. Alors, moi, je demande que l'on soit rigoureux, cela me paraît la moindre des choses.

La rigueur ne doit pas empêcher la pédagogie, l'éducation. La réussite de Natura 2000, au-delà de la

procédure et des arrêtés de désignation, nécessite une adhésion, une participation de tout un chacun.

Vous me parlez de l'étude socio-économique de l'impact de Natura 2000 en zone agricole. Je vous signale que la Fédération wallonne de l'agriculture a expressément pour mission, dans le cadre de la subvention que je lui ai accordée, d'analyser la situation des exploitations situées dans le périmètre du site pilote étudié pour le moment, à Han-sur-Lesse. J'ai confié au Centre de recherche agronomique de Gembloux une étude plus globale portant sur l'ensemble des exploitations agricoles qui sont concernées dans notre Région.

Il va de soi que l'ensemble des conclusions de ces études seront analysées par mes services avec la plus grande attention en vue d'intégrer les propositions pertinentes dans la procédure de rédaction des arrêtés de désignation et dans la rédaction des contrats de gestion active qui suivront.

S'agissant maintenant du financement des mesures de gestion, je rappelle que les subventions accordées pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales sont majorées dans les sites Natura 2000.

Mon Administration étudie actuellement les possibilités de financement complémentaire potentiellement mobilisables, notamment au travers du nouveau programme de développement rural en cours de discussion à l'échelon belge, mais aussi à l'échelon européen.

Je suis convaincu, pour terminer, que les mesures qui sont envisagées permettront d'atteindre toute une série d'objectifs, de la préservation jusqu'à la restauration du patrimoine naturel, tout en maintenant les pratiques agricoles que j'appellerai «compatibles». Dans la grande majorité des cas au niveau agricole, ces mesures ne vont pas constituer une révolution par rapport aux pratiques actuelles dès lors que ce sont justement ces pratiques qui ont permis le maintien des habitats naturels et des espèces visées par Natura 2000. C'est logique. Natura 2000, c'est d'abord des espèces qui sont parfois très rares, toujours en voie de disparition et donc, c'est aussi parfois des endroits qui ont été particulièrement «préservés» au niveau des pratiques agricoles. Je peux vous donner des exemples, le cas échéant.

Il reste le problème de l'indemnisation. Il sera posé en son temps. Le principe est clair : l'indemnisation, pour quelque acteur que ce soit, doit être juste, équitable et doit tout simplement rencontrer les manques à gagner pour celles et ceux qui en subiront les conséquences au niveau de leurs revenus. Même si j'ai hérité de ce dossier, j'y tiens particulièrement et je crois que l'ensemble de la Région doit œuvrer à son objectif, à savoir préserver la biodiversité, la richesse de celle-ci au travers notamment de Natura 2000, parce qu'il y a d'autres moyens et je reviendrai d'ailleurs devant vous, dans les prochains mois, pour vous montrer toutes les mesures que nous prenons ou que nous allons prendre en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cet échange concernant cet important dossier. Je pense qu'il s'agit effectivement de la structuration à l'avenir d'une bonne partie de notre espace rural déclinée à l'aune d'une activité qui avait permis la disposition du territoire tel qu'il est et dont on a constaté, en fonction de ces états de fait, la grande valeur naturelle.

Vous n'avez pas abordé la question des délais, Monsieur le Ministre. Loin de moi, l'idée de vous enfermer dans un calendrier, mais je pense qu'à un moment, ces arrêtés de désignation vont devoir être pris. Je ne sais pas quelle est l'échéance que vous envisagez à cet égard.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous l'ai expliqué tout à l'heure. J'ai encore vu les représentants de la Fédération wallonne de l'agriculture au travers des partenariats que nous avons avec le CESRW sur le sujet Natura 2000.

On va reprogrammer toute une série de rencontres, avec eux notamment, mais pas uniquement.

Une rencontre est programmée début avril avec les présidents et les membres des commissions, ce qui représente, de mémoire, 160 personnes environ dans les 8 commissions. La volonté est de présenter déjà à ce moment-là une première mouture concernant la méthode de travail.

Le seul délai qui compte, c'est celui de la bonne concertation avec l'ensemble des acteurs.

Il va de soi que si, à un moment donné, il y a de la mauvaise volonté autour de la table, je prendrai les choses en main et j'irai de l'avant. On ne peut pas attendre éternellement.

Mais je crois que, malgré les difficultés que cela peut poser, il y a de la bonne volonté dans le chef de chacun et on devrait pouvoir arriver à définir cette méthode de travail. Le travail des scientifiques qui est déjà en cours aujourd'hui s'inscrira dans la méthode de travail qui sera arrêtée et puis, la procédure telle que je vous l'ai expliquée tout à l'heure prendra cours.

Les premiers arrêtés de désignation ne vont pas arriver avant plusieurs mois – je tiens quand même à

le préciser – et pour les derniers, cela se compte en dizaines de mois.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Le dernier élément de mon propos est financier, puisque l'enjeu n'est pas simple.

Si on multiplie la superficie concernée par l'ensemble d'une moins-value estimée, cela a donné évidemment des enjeux considérables pour les propriétaires en général, pour les exploitants et aussi pour les pouvoirs publics propriétaires dont les pouvoirs locaux.

Dès lors, je pense qu'il va falloir, à moyen terme, donner des indications sur les budgets disponibles, mobilisables. Mon approche n'est pas celle qui consiste à «pomper» dans le Plan de développement rural, puisque nous sommes ici dans une démarche voisine, mais qui n'est pas vraiment une démarche de développement territorial, ce qui est très largement la trame qui sous-tend le PDR, me semble-t-il.

Que l'on y ait recours partiellement, on peut en débattre. Mais il est clair que si la Région wallonne mobilisait, pour l'essentiel, les moyens via le PDR, cela me paraîtrait problématique. Vous avez aussi entendu la forte prise de position exprimée par la FWA à son congrès de Gembloux à propos de l'utilisation des fonds du PDR.

IL est clair que si l'on vient déjà en vider une partie pour les financements prévus dans le cadre des compensations Natura 2000, on va créer un problème subséquent ailleurs.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste une réponse par rapport à cela, si vous le permettez. J'ai inscrit pour la première année au budget 2006 – cela ne vous aura pas échappé, même si les sommes sont relativement symboliques – des lignes budgétaires à cet effet et je trouve que, dès le départ, on aura sans doute dû inscrire des lignes budgétaires, même si elles n'avaient pas été utilisées. Je crois que c'est important, ne fût-ce que pour rassurer une partie des acteurs, de dire : «*Ok, on va quand même prévoir des moyens pour indemniser*.».

Au-delà de cet aspect, budgétaire pour cette année, il va de soi que l'on va monter en puissance, mais on va monter aussi de façon concordante en fonction des arrêtés de désignation et des montants fixés par rapport à ces indemnisations.

Le PDR, vous l'avez évoqué, ne va pas être un mode de financement qui va exclusivement servir à des indemnisations dans le cadre de Natura 2000. Ce qui est compliqué, vous le reconnaîtrez vous-même, c'est qu'il est difficile d'évaluer l'ensemble des indemnisations à partir du moment où on n'a pas l'ensemble des arrêtés de désignation et de la méthode de travail qui sera retenue. Cette indemnisation doit être juste, équitable et il s'agira d'évaluer de la façon la plus précise possible les pertes de revenus pour l'ensemble des acteurs. Je le rappelle : tous les acteurs, les agriculteurs, certainement, mais d'autres acteurs, le cas échéant, devront être indemnisés concernant ces zones Natura 2000 et les mesures qui seront prises.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE DES SOLS ET LA LISTE DES 27 SITES À ASSAINIR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique des sols et la liste des 27 sites à assainir».

C'est M. le Ministre Lutgen qui répondra à cette interpellation.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé il y a quelques jours avoir défini une liste de sites prioritaires sur lesquels le Gouvernement annonce vouloir opérer un assainissement en profondeur. C'est, en soi, une bonne nouvelle, même si une telle liste ne constitue naturellement qu'une première étape.

Néanmoins, à mon sens, il subsiste un certain nombre d'interrogations concernant la mise en œuvre de ce plan de dépollution, tout d'abord quant au temps nécessaire pour la prise de décision.

En novembre dernier – rappelez-vous, cela vous a valu quelques bons mots à l'égard de la journaliste –, une émission de la RTBF remettait ce dossier au-devant de la scène. Nous sommes aujourd'hui trois mois plus tard et le Gouvernement annonce qu'il vient de se mettre d'accord sur une liste. Si on s'en réfère à vos déclarations et à celles de la SPAQuE, les sites pollués sont identifiés et surveillés. Comment pouvez-vous dès lors expliquer une telle longueur dans la procédure

de choix si l'ensemble des sites sont sous contrôle ? C'est une question qui me semble assez élémentaire.

J'aimerais ensuite vous interroger au sujet du nombre de sites retenus. 27 sites à dépolluer alors que vous en avez à plusieurs reprises annoncé 50, et qu'il en existe évidemment beaucoup d'autres, par ailleurs. Évidemment, il faut un début à tout mais sur quels critères avez-vous sélectionné ces sites ? Je ne vais pas revenir sur la problématique de Boch que j'ai longuement abordée dans une autre commission, mais elle est assez symptomatique. Ces sites seront-ils traités en parallèle des sites dont vous avez annoncé la réhabilitation visuelle en novembre dernier ? Avez-vous d'ailleurs pu tirer au clair les sites retenus et annoncés en novembre et pour lesquels il est apparu depuis lors que, soit il n'y avait pas de chancre à cet endroit, soit les propriétaires ne savaient pas qu'ils étaient concernés ?

Je souhaite également aborder la procédure. 15 sites sont déjà caractérisés. Quel est le délai prévu pour les autres sites ? Quel est le montant des études ? Qui va les réaliser ?

Enfin, j'aimerais aborder la question du financement : il apparaît que vous comptez sur des fonds Feder et des fonds régionaux pour certains sites, une procédure judiciaire pour d'autres. Comment se répartit la somme des 240 millions d'euros entre les études de caractérisation et d'orientation d'une part, la réhabilitation à proprement parler d'autre part ? En moyenne, à combien s'élève la réhabilitation par site ?

Je voudrais aussi vous interroger sur la manière dont vous pensez assainir ces sites. Il y a effectivement une responsabilité des Pouvoirs publics par rapport au niveau de pollution qu'on trouve à l'intérieur de ces sites, mais il est aussi nécessaire de poursuivre les éventuels auteurs identifiables de ces pollutions.

Comme je l'ai dit à M. le Ministre Antoine, il y a probablement une piste à suivre qui est celle de la Flandre qui a obligé les auteurs des pollutions, lorsqu'elle a pu les identifier, à conclure une convention de participation financière importante avec le Gouvernement flamand, sous peine d'être poursuivis en justice pour les dommages causés à l'environnement.

Je sais que le Gouvernement poursuit quelques pistes dans ce domaine, en l'occurrence le Ministre Antoine, mais allez-vous plus loin dans le cadre de ces 27 sites retenus ? Je terminerai en indiquant que je ne comprends pas pourquoi le Plan Marshall annonce 50 sites prioritaires et pourquoi maintenant, on s'arrête à 27… *(Réaction de M. Lutgen.)* Le site de Boch est en 34ème position dans la liste des 50 sites, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je suis heureux que vous soyez parmi nous. Vous deviez m'interroger sur le même sujet, il y a quelques semaines et vous n'étiez pas venu poser votre question puisque vous teniez une conférence de presse sur le sujet. M. Borsus, par contre, était venu et avait posé sa question ce jour-là. Je suis donc heureux que vous ayez développé votre interpellation aujourd'hui.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je m'insurge contre ce genre de déclaration. La Conférence des présidents avait décidé que cette interpellation relative aux sites pollués devait avoir lieu après les questions d'actualité et le Président l'a avancée au matin. Voilà la raison pour laquelle j'étais absent le matin.

M. le Président. – Venons-en à l'interpellation proprement dite.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je vous l'ai déjà expliqué, il y a 6.000 sites en Région wallonne, 3.500 SAED et 2.500 dépotoirs. On sait tout cela depuis de nombreuses années, des rapports environnementaux ont été réalisés en classant les sites pour partie, notamment au niveau de l'évaluation environnementale.

Quelle était la nouveauté, Monsieur Wesphael ? Dès décembre 2004, j'ai demandé à la SPAQuE d'établir, suivant toute une série de critères, un classement des sites pour tenter d'objectiver les choix à réaliser. Des choix, j'ai déjà dû en opérer avant même le Plan Marshall, puisque vous savez qu'en vitesse de croisière, via les fonds Feder, notamment et la dotation de la SPAQuE, nous pouvons réhabiliter et assainir quelques sites chaque année. Dans la DPR et dans le Contrat d'Avenir, nous avons pour objectif de dépolluer 50 sites en profondeur. Je rappelle quand même que cela représente en moyenne plus ou moins dix millions d'euros par site, donc 500 millions d'euros au total qui vont être consacrés à l'assainissement de ces sites pollués en Région wallonne, plus 100 millions d'euros, notamment via le financement alternatif, chez mon ami et excellent collègue le Ministre Antoine, concernant les sites non pollués et l'assainissement visuel cette fois. Ce sont donc des montants colossaux, historiques. Face à de tels budgets, il était normal de pouvoir anticiper et d'établir les critères les plus objectifs possible, notamment sur

l'axe environnement-santé. Sur cet axe environnement-santé, toute une série de listes ont circulé depuis le mois de juin de l'année dernière. Suivant les critères que vous utilisez, le classement peut être différent : on peut retenir des critères urbains, périurbains, industriels, de reconversion, du nombre d'habitats touchés, du nombre de riverains à proximité, de la pollution suspectée, de la pollution avérée, de l'ancienne activité sur le site. Bref, il y a toute une série de critères qui interviennent.

Je n'ai pas attendu une émission de la RTBF pour prendre des mesures. En juin 2005, l'ensemble des critères ont été affinés, les moyens ont été établis début septembre. On a réservé une enveloppe budgétaire importante pour pouvoir dépolluer 27 sites en plus de la procédure de vitesse de croisière classique que les Gouvernements précédents avaient mise en place. Sur ces 27 sites, 15 doivent être immédiatement dépollués. La liste de ces 15 sites en question a été diffusée, je peux vous la donner. Douze sites doivent encore être caractérisés et on a consacré des moyens pour pouvoir les caractériser le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans un délai d'environ un an, mais on démarre tout de suite les caractérisations pour pouvoir évaluer la réelle pollution de ces sites qui sont suspectés d'être pollués. Je vais vous donner un exemple pour illustrer le fait que parfois, cette suspicion n'est peut-être plus avérée. C'est l'exemple du site de Péronnes-lez-Binche. Le propriétaire nous a dit : «*Mon terrain se retrouve dans la liste des 12 sites à caractériser, je n'ai peut-être pas transmis toutes les informations, mais j'ai fait des travaux, j'ai dépollué, je suis en ordre*.». La SPAQuE est en train de vérifier pour voir si les normes en la matière ont été respectées et si la dépollution a été réalisée. Bonne nouvelle, si c'est le cas, puisque nous aurions gagné pratiquement 10 millions d'euros.

Vous avez mis le doigt, Monsieur Wesphael, sur un aspect qui me paraît essentiel : au-delà des moyens colossaux qui sont mis en avant par le Gouvernement, il importe de récupérer autant que faire se peut, la substitution que nous mettons en place par rapport à la responsabilité du propriétaire. Une lettre recommandée sera envoyée rapidement à l'ensemble des propriétaires concernés pour les inviter à prendre les dispositions adéquates. Le cas échéant, on se substitue au propriétaire parce qu'il y a un risque pour la santé qui existe, on se base sur le décret «déchets» pour la partie qui concerne directement les risques liés à la population, on fait réaliser les travaux puisque le propriétaire ne prend pas ses responsabilités, et on lui envoie ensuite la facture. Sur cet aspect-là, je vous l'accorde, il n'y a pas eu énormément de communication. Peut-être l'ai-je fait mais cela n'a pas été répercuté et j'en suis particulièrement désolé. Notre volonté est que le principe du pollueur-payeur se retrouve au travers de la démarche qui est mise en œuvre ici, non seulement par respect de ce principe mais aussi pour essayer de retrouver des moyens pour demain, réhabiliter des sites supplémentaires.

Il est vrai que le Gouvernement s'est engagé à assainir 50 sites. Si vous mettez Péronnes-lez-Binche hors course, et si d'autres sites seront dépollués demain et ce sera tant mieux, on pourrait arriver par ce biais-là à 50 sites, voire au-delà. Mais au-delà de cela, je crois qu'il y a 5 sites qui se retrouvent dans la procédure de vitesse de croisière dont je vous parlais – fonds Feder plus dotation de la SPAQuE – et nous allons chercher, le cas échéant, des pistes complémentaires de financement alternatif pour aller encore au-delà et donc, atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Il est important d'avoir pu mettre des moyens à l'assainissement des pollutions avérées, d'aller le plus vite possible sur la caractérisation, donc de connaître la situation réelle par rapport à ce qui était suspecté de façon forte par rapport à des pollutions qui peuvent présenter un risque.

Je viendrai prochainement avec des propositions d'une automatisation pour ces sites-là, le cas échéant, d'études toxicologiques ou autres, afin de progresser dans ce domaine. Je reviendrai, notamment lors du Gouvernement conjoint Région-Communauté, sur l'ensemble de la procédure. Nous l'avons déterminée au niveau de la Région wallonne sur l'axe environnement-santé, mais nous irons plus loin avec la Communauté française puisqu'il y a une partie des compétences qui se retrouvent à ce niveau-là.

Je crois avoir répondu à vos questions essentielles sur «les montants supplémentaires éventuels, le nombre de sites, la responsabilité du propriétaire, la volonté de la Région d'aller «gratter» là où il le faut. Des projets de réhabilitation ont été exclus dès le départ, comme les sites où les propriétaires privés sont reconnus et s'inscrivent dans une démarche d'assainissement, les sites appartenant à la SNCB, donc propriété du fédéral, les sites qui sont gérés par la DGATLP ou des sites sidérurgiques ou autres pouvant faire l'objet d'un mécanisme de financement particulier, du type Arceval, Duferco, etc.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète. Je voudrais juste attirer son attention sur un certain nombre de dossiers comme celui du site de la «Vieille Montagne» à Grâce-Hollogne, qui est caractérisé comme très pollué et pour lequel Umicore s'est engagé à participer à la

réhabilitation. Je voudrais simplement signaler que j'ai le sentiment qu'Umicore ne va pas participer très fortement à la réhabilitation et donc qu'il faudrait envisager, je le répète, comme la Flandre l'a fait avec Union minière, donc Umicore, des conventions très claires et très précises sur les montants à investir. Vous me dites : «*Je vais envoyer des courriers aux responsables qui sont identifiables*.». Malheureusement, le problème, vous le savez, c'est qu'il n'est pas toujours aisé de trouver le responsable qui a peut-être disparu à l'étranger, etc. Mais pour ceux qu'on peut retrouver, je pense qu'une simple lettre n'est pas suffisante. Je pense qu'il faut aller vers un contrat type avec le pollueur initial et l'inviter à participer à la réhabilitation.

M. le Président. – Ceci clôture la série d'interpellations. Je vous signale que les questions orales n°s 3, 8, 11, 14 et 20 sont transformées en questions écrites. Les questions orales n°s 15 et 19 sont reportées.

Nous passons à présent à l'examen des questions orales restantes.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PESTE PORCINE – DÉDOMMAGEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la peste porcine – dédommagement».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, voici quelques semaines, je vous interrogeais au sujet de la peste porcine qui pose à nouveau problème dans l'Est de la Région wallonne. Je reviens sur cette maladie qui fait peur et dont les conséquences, notamment économiques, sont importantes.

La présence d'animaux séropositifs près de la frontière belgo-allemande rappelle les restrictions douloureuses auxquelles ont été soumis les marchands wallons de porc à partir de 2003. J'espère fortement que les mesures de surveillance intensifiées le long des frontières et la coopération accrue entre la DNF et l'AFSCA empêcheront une nouvelle propagation de l'épidémie en Région wallonne.

Au-delà des indispensables mesures de prévention, se pose le problème des pertes économiques de nos entreprises. Les pertes dans le secteur causées par l'épidémie qui a débuté en 2003 ont fait l'objet d'évaluations et d'études. Il semble qu'il y aura une aide en faveur des exploitations concernées. Voici donc mes questions à ce sujet.

Le Gouvernement wallon a-t-il l'intention de dédommager les marchands de porc dont les exploitations ont été victimes lors de l'épidémie de 2003 ou bien les dédommagements ne relèvent-ils pas plutôt du Fédéral ou de l'AFSCA en particulier ? S'il y a des aides, quelles sont les raisons du retard des paiements et quand peut-on s'attendre au paiement des premières indemnités ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, le marché japonais est toujours fermé aux exportations des Provinces de Liège et de Luxembourg. Je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du Ministre Demotte et auprès de l'AFSCA. J'ai encore eu une réunion, il y a quinze jours, avec Piet Van Temsche, sur ce sujet en particulier.

Les derniers résultats des monitorings réalisés par l'AFSCA montrent qu'on répond aux normes de l'Organisation internationale des Épizooties et laissent donc entrevoir une possibilité d'ouverture vers ce marché asiatique qui est important pour une entreprise en particulier, puisque cela concerne une partie très valorisable du porc. Il reste encore à convaincre les autorités japonaises pour autant qu'il n'y ait pas de réinfections à partir de la frontière allemande. Vous savez qu'on a encore trouvé un sanglier, il y a quelques semaines de cela, à 30 km de la frontière, ce qui n'aide évidemment pas à rassurer nos amis japonais. Pourtant, vous aurez compris que, chez nous, la situation était sous contrôle, les tests et *monitorings* le prouvent largement. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai pris des mesures concernant la chasse, afin d'essayer d'éviter une propagation de la peste porcine au travers de la faune sauvage.

L'intervention financière de l'AFSCA par le fonds de santé animale se limite à l'indemnisation du cheptel détruit. Par contre, le manque à gagner lié entre autres aux moins-values sur la commercialisation des pertes de marché ou les surcoûts de la main-d'œuvre reste à charge du producteur. C'est un débat que nous avons d'ailleurs aujourd'hui, qui est déjà criant, mais qui va l'être encore beaucoup plus sans doute et malheureusement, durant les prochaines semaines. Je parle du secteur avicole où il y a, le cas échéant, une automatisation de la prise en charge des coûts de des-

truction. Par contre, il n'y a pas de reconnaissance des pertes de revenus liées à la baisse de consommation et donc aux baisses de prix pour l'ensemble du secteur avicole. Je fais une incise qui est importante vu l'actualité et qui est parfaitement en lien par rapport à ce qui s'est passé ici. Nous nous battons au niveau européen, aussi bien Yves Leterme que moi-même et la Ministre Laruelle, pour que l'Union européenne puisse reconnaître cette partie de baisse de revenus, qu'elle puisse intervenir, quitte à ce qu'il y ait un cofinancement au niveau des États concernés. Cela me paraît essentiel pour que les producteurs puissent continuer à fonctionner et à vivre de leurs revenus dans notre Région.

Je reviens au cas qui nous occupe. Les pertes économiques qui ont été liées à la crise dont vous faites mention et qui a duré près de 62 semaines, ont été estimées à 395.000 euros. Dix agriculteurs et trois filières commerciales ont transmis un dossier à la Région wallonne en vue d'une indemnisation. J'ai déjà été interrogé plusieurs fois sur ce dossier. La Région n'est pas compétente pour prendre en charge ce type d'indemnisation. C'est mettre le doigt dans un engrenage particulièrement dangereux. On doit se battre au niveau du fonds de santé animale. Cela étant, j'ai, mais de façon exceptionnelle, autorisé la DGA à me préparer un projet d'arrêté pour instaurer une aide directe de maximum 25.000 euros par exploitation. Cette aide devra être soumise à l'approbation de la Commission européenne dans le cadre du contrôle des aides d'État, mais il est évident que, pour prendre en compte la réalité des difficultés rencontrées par ces exploitations, même si ces dernières sont peu nombreuses, il est important que nous puissions intervenir de façon totalement exceptionnelle.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je remercie le Ministre pour sa réponse. Je salue ses efforts, notamment vis-à-vis des autorités japonaises. Je connais également le cas d'une autorité étrangère qui essaie de protéger son marché dans un autre domaine, je comprends donc que c'est parfois difficile avec les autorités japonaises. Je salue également les mesures au niveau de la chasse, pour éviter la propagation. Espérons qu'au niveau de cette aide exceptionnelle de 25.000 euros par exploitation, on arrivera relativement rapidement à un paiement parce que les exploitants l'attendent.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens à souligner la grande correction dont a fait preuve l'entreprise Detry par rapport à l'ensemble des producteurs concernés, même s'ils sont peu nombreux, en acceptant des porcs hors normes peu valorisables. Je crois que c'est un geste important qu'ils ont posé vis-à-vis de la filière en amont, alors qu'ils sont toujours face à certaines difficultés, notamment dans l'exportation, avec toutes les conséquences pour cette entreprise. Je tenais à le dire ici publiquement, parce que je crois qu'il est important de montrer que cette entreprise développe un caractère humain par rapport à ses producteurs et ses fournisseurs.

QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE MÉTIER DE VÉTÉRINAIRE EN MILIEU RURAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le métier de vétérinaire en milieu rural».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, comme vous le savez sans doute, le monde des vétérinaires est inquiet. En effet, la formation des étudiants est rendue de plus en plus difficile à cause de l'afflux de jeunes étrangers, français pour la plupart, qui viennent se former dans notre excellente université de Liège. Mme la Ministre Simonet semble s'atteler à régler ce problème et nous analyserons sans doute son projet de décret à la Communauté française.

Mais, à l'heure actuelle, j'aimerais attirer votre attention sur les difficultés d'être vétérinaire en milieu rural. C'est une crainte qui agite certainement les jeunes et les moins jeunes vétérinaires. On annonce un manque de praticiens en zone rurale. On trouve de moins en moins d'étudiants qui, après leurs études, choisissent de s'installer comme médecins vétérinaires en zone rurale et on en trouve encore moins quand il s'agit de soigner les grands animaux.

D'après les chiffres dont je dispose – mais il faudra sans doute y être attentif lors de leur publication et les affiner –, moins de 10 % des jeunes vétérinaires choisissent les grands animaux, et parmi ceux-ci, 80 % sont français ! Avec l'adoption d'un numerus clausus à 250 étudiants, il ne restera pas grand-chose dans les années qui viennent, surtout pour les grands animaux.

J'avais envie d'ajouter aussi – mais je n'ai pas assez d'informations – que l'on assiste à une féminisation de

la profession qui explique peut-être plus important vers les petits animaux que vers les grands animaux.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de chiffres concernant la pyramide des âges des vétérinaires en zone rurale ? Est-il vrai que la majorité des vétérinaires wallons spécialistes des gros animaux ont entre 45 et 55 ans ? Si cette situation se confirme ou s'amplifie, ne pensez-vous pas qu'à long terme, nous allons nous trouver devant un manque de vétérinaires en zone rurale et concernant les grands animaux ?

Dans l'imaginaire collectif, il est vrai que le vétérinaire passe pour quelqu'un de nanti qui gagne bien sa vie et qui, d'une manière générale, a une vie assez facile. Or, c'est loin d'être toujours le cas. Il y a des contraintes inhérentes à la profession – notamment les déplacements en cas d'urgence – elles sont très importantes et elles ne permettent pas une vie sans souci.

Afin de réduire ces contraintes et de faciliter l'installation des jeunes, certains vétérinaires décident de créer des associations de vétérinaires. On pourrait parler de cabinets de vétérinaires. De fait, en répartissant le travail entre plusieurs vétérinaires, ils se partagent ainsi les difficultés. Si les difficultés pratiques sont alors réduites par cette création d'associations, ce sont les difficultés administratives qui sont accrues. Monsieur le Ministre, est-il à votre avis, envisageable d'adopter des dispositions légales afin de simplifier la vie administrative des associations de vétérinaires ?

Par exemple, dans le cadre des contrats d'épidémio-surveillance ou contrats de guidance qui sont passés entre l'agriculteur et le vétérinaire, ne serait-il pas imaginable de signer entre l'agriculteur et l'association de vétérinaires, les contrats légalement en place ? Dans ce cadre, tous les vétérinaires de l'association pourraient réaliser les prestations, par exemple les prises de sang annuelles ou la délivrance de médicaments. On sait qu'il existe une possibilité d'inclure un vétérinaire suppléant – qui peut donc effectuer un remplacement, en cas de déplacement, maladie ou autres – dans les contrats entre agriculteurs et vétérinaires. Cela ne pourrait-il pas être un contrat entre un agriculteur et un cabinet de vétérinaires, comme il y a des cabinets d'avocats ?

Afin de répondre aux nombreux écueils de la profession, l'association semblerait une solution. Monsieur le Ministre, j'aimerais avoir votre avis sur la question et signaler aussi que, si le nombre d'agriculteurs ne cesse de décroître, le nombre d'animaux reste le même. Le besoin de vétérinaires en milieu rural est toujours là et les soins à adresser aux gros animaux restent bien entendu les mêmes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, vous me permettrez de répondre sous le contrôle du docteur Ancion qui est ici parmi nous. Vous avez mis le doigt sur certains éléments effectivement qui font chuter de façon significative le nombre de vétérinaires en milieu rural. Il y a de moins en moins de vocations, reconnaissons-le. Je connais un peu le milieu et je crois qu'il y a d'autres éléments qui entrent en compte et qui sont beaucoup plus essentiels. Les week-ends, les nuits, j'ai eu l'occasion d'accompagner un médecin vétérinaire et d'aller directement sur le terrain. J'ai fait cela pendant très longtemps et c'était un plaisir. Je crois que le problème de la médecine vétérinaire en milieu rural, c'est aussi et avant tout les contraintes liées à la charge de travail, aux difficultés de se lever la nuit, d'être parfois sursollicité par sa clientèle et de ne pas toujours être reçu de façon très agréable. Je dis cela parce que c'est la réalité de terrain. On constate une non-reconnaissance de la fonction de vétérinaire. Citons également les difficultés pour la famille, pour le couple, pour les jeunes qui se lancent avec des investissements qui sont de plus en plus lourds. Toute une série d'éléments comme ceux-là me paraissent essentiels par rapport aux vocations ou aux non-vocations de cette profession qui est passionnante, certainement, mais aussi particulièrement lourde en termes de charge de travail au quotidien.

Sur la question que vous m'avez posée au départ concernant l'aspect universitaire, la Ministre Simonet est déjà intervenue pour réduire le pourcentage d'étudiants étrangers, en particulier français. J'étais présent à la proclamation des résultats l'année dernière à Liège, c'est assez illustratif en la matière puisque parmi la liste des heureux lauréats de l'année académique 2004-2005, 86 % des lauréats étaient français ! Je crois donc qu'il est important de pouvoir réagir.

On assiste aussi à une féminisation des étudiants et des sensibilités qui sont sans doute différentes, avec l'envie de s'occuper davantage de petits animaux plutôt que de gros animaux.

Comment réagir par rapport à cela ? Quelles dispositions pouvons-nous prendre au niveau de la Région ? Concernant les compétences régionales en tant que telles, vous m'en excuserez, mais notre marge de manœuvre est relativement faible. J'ai entamé toute une série de discussions avec les associations de vétérinaires et j'ai essayé de relayer autant que faire se peut leurs attentes au niveau fédéral. Les contraintes liées aux charges administratives sont de plus en plus lourdes, l'aspect «contrôle» est de plus en plus important, alors que dans leur immense majorité, les vétérinaires apportent un plus en termes de bien-être animal, de sécurité de la chaîne alimentaire, d'utilisation à bon

escient des médicaments, de suivi du cheptel, de bons conseils à prodiguer aux agriculteurs, aux producteurs, aux engraisseurs. La charge administrative et le contrôle exercé continuellement, la suspicion parfois, presque d'office, ne permettent évidemment pas aux vétérinaires d'exercer leur profession dans la sérénité.

Je suis intervenu auprès de l'AFSCA, il y a plus d'un an et demi pour faire en sorte que les rapports contrôleurs-contrôlés soient plus humains et respectueux des uns et des autres. Les vétérinaires sont des scientifiques de terrain et l'AFSCA doit les voir davantage comme des partenaires que comme des contrôlés absolus. Il y a eu un effort qui a été réalisé, reconnaissons-le, je crois que les choses se sont améliorées, elles doivent encore s'améliorer largement.

Un élément me paraît plus fondamental, c'est la responsabilité engagée des vétérinaires. Vous avez parlé de guidance, de registre de médicaments. Il reste à ce stade, même si la pression est différente aujourd'hui, une interprétation qui engage la responsabilité des vétérinaires de façon exagérée. Quand je dis exagérée, cela veut dire qu'on leur demande d'endosser des actions, sans qu'ils puissent finalement contrôler la réelle portée de leurs responsabilités. Cela pose un réel problème. Je crois que personne d'entre nous n'accepterait d'endosser des responsabilités sans pouvoir contrôler l'ensemble des actions que nous menons. Ici, c'est le cas au travers de la guidance et du registre de médicaments et je crois que le monde vétérinaire est particulièrement sensible, voire affecté par rapport à ce type de démarche. Les textes n'ont pas changé, l'interprétation ou l'application a en partie changé. Je crois qu'il faudra à un moment donné faire évoluer les textes par rapport aux doubles ou aux triples responsabilités qui doivent être exercées par les uns et les autres.

Vous m'avez posé une question concernant la pyramide des âges, je demanderai à mes services de vous les faire parvenir.

Je vous ai parlé des compétences fédérales sur la guidance, d'un plus grand respect qu'il doit y avoir vis-à-vis des vétérinaires. Au niveau de la Région, on peut intervenir à différents niveaux, notamment par une meilleure information aux étudiants qui voudraient se diriger vers ce type d'activité. Le contact avec des vétérinaires de terrain aujourd'hui qui sont en milieu rural doit aider – et ils le font déjà au travers des stages de formation, etc. – les jeunes à apprendre ce métier, mais surtout à l'aimer. C'est un métier difficile, mais passionnant. Il ne faut pas dégoûter les vétérinaires plus âgés aujourd'hui, sinon ils vont décourager celles et ceux qui voudraient se lancer dans cette profession. Je connais des vétérinaires qui disent : «*C'est trop lourd, c'est trop difficile. Aujourd'hui, les charges sont telles que ce n'est même plus intéressant à quelque niveau que ce soit.*». Je crois qu'il faut d'abord régler le problème à ce niveau-là, par rapport à la génération existante pour que, demain, une nouvelle génération puisse prendre le relais, ce qui est bien nécessaire dans le milieu rural en général.

Je ne serai pas plus long, vous m'en excuserez, on pourrait en parler pendant des heures. C'est un sujet qui me passionne. Ce que je vous propose, avec les associations de vétérinaires, c'est d'identifier l'ensemble de leurs attentes. Je l'ai déjà fait en son temps, mais leurs attentes étaient évidemment essentiellement focalisées sur les compétences fédérales en la matière. Je l'ai fait, les choses se sont améliorées et maintenant, elles doivent être clairement fondues dans des textes.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu votre réponse qui décrit un métier dans son vécu et il est vrai que chacun d'entre nous connaît des vétérinaires, surtout en milieu rural avec toutes les difficultés qui sont les leurs.

Vous me dites qu'au niveau de la Région wallonne, il faut informer les étudiants, vous dites aussi qu'il faut faire évoluer les textes quant aux responsabilités très lourdes de cette profession, mais j'aurais aimé entendre votre avis sur la possibilité de recourir à une association de manière à permettre aux vétérinaires de jouir davantage des plaisirs de la vie et de partager leurs loisirs avec leur famille.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les associations de vétérinaires existent maintenant depuis de nombreuses années. Certaines existent depuis 15, 20, 25, même en milieu rural. Je peux vous en citer tant que vous voulez. En général, les épouses des vétérinaires apportent leur concours. Une association constitue en quelque sorte une communauté de vie, avec tous les aléas que cela peut représenter en termes de difficultés et de relations humaines, surtout aux périodes les plus difficiles, à partir de février, mars, lorsque la tension monte quelque peu. Mais cela existe depuis quelque temps.

Maintenant, par rapport à votre deuxième question, je n'y répondais pas vraiment parce que j'avais peur de ne pas bien saisir la portée réelle de votre question concernant la guidance et le côté suppléant qui peut exister. Cela a été demandé en son temps. Il faut savoir une chose : la responsabilité du vétérinaire ne peut pas être substituée à un autre vétérinaire. C'était

une demande uniforme de la part des vétérinaires, qui ne voulaient pas endosser des responsabilités qui ne sont pas les leurs. En même temps, certains agriculteurs disaient : *«On ne veut pas être pieds et poings liés à un seul vétérinaire. On voudrait avoir la possibilité d'en avoir plusieurs en termes de guidance.»*.

Je crois que la question se pose en termes de responsabilités. Mais on ne va pas régler le problème de la charge administrative et de la qualité de vie des vétérinaires en faisant cela. Comme je l'ai dit, les associations existent maintenant depuis de très nombreuses années et les vétérinaires ont compris en son temps qu'ils avaient intérêt à se mettre ensemble pour avoir une certaine qualité de vie.

M. Ancion (MR). – J'ai d'abord travaillé 18 ans seul. Je pense que les aléas sont nombreux en ce qui concerne l'entente entre les personnes et l'implication des épouses. C'est pour cela qu'il existe peu d'associations.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – On reparlera sûrement de cette profession à d'autres moments. Merci beaucoup de vos réponses.

(Mme Fassiaux-Looten, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SACS BIODÉGRADABLES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les sacs biodégradables».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens quelques instants sur une récente séance de notre Commission qui a organisé des auditions sur la problématique des sacs jetables en plastique. Ce n'est bien évidemment pas de ce problème-là que je vais parler maintenant. Cela n'aurait pas de sens, puisque nous attendons un travail des groupes à ce sujet-là.

Je souhaite revenir sur une audition en particulier, celle du responsable du Centre de recherche Natiss qui travaille sur les sacs en plastique biodégradables. C'est une association qui est financée par la Région et par des fonds européens.

Au cours des travaux de notre Commission au sujet de la biométhanisation, vous avez souvent parlé des «entrants» d'origine agricole. À ce sujet-là, il y a des centres de compostage de déchets verts à domicile qui pourraient d'ailleurs être mêlés aux effluents agricoles pour faire de la bio.

Pour cela, il faut collecter, de manière sûre, les déchets verts à domicile. Je ne parle pas nécessairement des organiques, des ordures ménagères. Mais pour être un responsable communal moi-même, j'ai déjà cherché comment pratiquer cela de manière pas nécessairement gratuite, mais objective.

Pour cela, il faut un contenant. Et le contenant aurait pu être une espèce de bac biodégradable qui aurait pu être réfléchi par exemple par le Centre Natiss.

Mais il a été dit, au cours de cette audition, que ces sacs n'étaient pas acceptés dans les centres de compostage et que c'était le cas inverse, en Angleterre, aux Pays-Bas ou en Allemagne. Alors, pourquoi pas chez nous ?

On sait que ces sacs-là sont 3 à 4 fois plus chers que les sacs normaux, quand on reste dans des dimensions normales. Mais si on arrivait à un volume plus important, cela permettrait peut-être d'organiser une collecte de déchets verts à domicile qui est utile dans certaines régions urbaines ou semi-urbaines, cela pourrait répondre à des problèmes rencontrés dans des lotissements, par exemple. Cela permettrait de rendre le service et si on veut que ce service soit rémunéré à un coût réel, il faut bien un contenant objectif et pourquoi pas ce sac-là ?

Quelle est votre réflexion à ce sujet ?

Est-ce possible économiquement ? C'est peut-être un peu tôt pour le savoir.

Ces sacs pourraient-ils être acceptés dans les centres de compostage ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, lors des auditions du 9 février, tant M. Stassin, Directeur du Centre de recherche Natiss, que le secrétaire général de l'UCM, M. Charles Istasse, ont posé deux bonnes questions : dans l'étude de la problématique sur les sacs jetables, il ne faut pas uniquement avoir égard au fait qu'il s'agit d'un emballage à usage unique, mais également aux cas dans lesquels ils sont utilisés, ainsi qu'à leur composition.

Les emballages à base d'amidon de maïs ou de pommes de terre, notamment ont fait leur apparition

voici quelques années, et l'étape ultérieure est d'en réglementer la composition, leurs caractéristiques et leur marquage.

Une norme a été élaborée à cet effet par le Comité européen de normalisation : la EN 13432, portant sur les exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation.

C'est sur cette base que le niveau fédéral envisage d'élaborer une norme de produits qui permettrait de ranger les matières et emballages biodégradables et compostages dans une des quatre catégories de traitement suivantes : le compostage aérobie, la fermentation anaérobie, le compostage à domicile ainsi que la biodégradation dans le sol.

Vous avez bien compris que ceci vaudrait pour toute une série de matières et de produits, y compris les matières naturelles, mais aussi les plastiques. Suivant le schéma envisagé, une procédure de certification permettra d'appliquer un marquage de reconnaissance grâce auquel le consommateur – et c'est essentiel – saura exactement face à quelle catégorie il se trouve, et ce qu'il pourra en faire par voie de conséquence.

Cette procédure me paraît élémentaire et nécessaire afin de s'assurer qu'on ne met pas en compostage tout et n'importe quoi, au risque d'altérer la qualité du traitement et du compost qui pourront ensuite être valorisés en agriculture, en horticulture ou en sylviculture.

Le compostage mérite, en effet, d'être encouragé et la stratégie régionale en matière de déchets que je prépare lui donne toute la place qu'il mérite.

Je ne peux que vous remercier. Je sais bien que vous suivez ce dossier et que vous ne manquerez pas de m'interroger à nouveau sur le sujet pour en connaître l'évolution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – M. le Ministre vient de le dire, je reviendrai sûrement sur le sujet un peu plus tard. Il est évident que le sac, qu'il soit biodégradable ou non, doit être au maximum réutilisable. Quand ce contenant deviendra finalement hors d'usage qu'il ne faut pas qu'il devienne un plastique de plus qu'il faut traiter. Puisqu'on s'occupe bien des bâches agricoles, on s'occuperait bien aussi des sacs jetables.

Son coût, même plus élevé, pourrait rentrer dans le calcul lié à la gestion des déchets de ménage, qu'ils soient verts ou autres.

Mais ceci n'est pas une polémique, c'est simplement une conversation entre nous deux.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

– *La séance est suspendue à 17 heures 12 minutes.*

– *La séance est reprise à 17 heures 15 minutes.*

M. le Président. – Nous allons reprendre nos travaux.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES ESPÈCES MENACÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les espèces menacées».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, permettez-moi de citer une édition du journal *La Meuse* du mois de janvier : *«Sur 35.000 espèces en Belgique, près de la moitié risque l'extinction à cause de l'homme, alors qu'en même temps nous assistons à une invasion de spécimens exotiques ravageurs, évolution climatique aidant.»*.

Tout le monde convient qu'il faut sauver notre patrimoine culturel. À titre personnel, je pense que nous devons de la même façon sauver notre patrimoine naturel. Une fois disparu, il ne réapparaît plus, ou difficilement.

Nous assistons actuellement à un appauvrissement progressif, voire un glissement progressif de celui-ci. 15.000 espèces clairement menacées : c'est un pronostic alarmant qui ne doit pas seulement préoccuper les amis de la nature, Natagora ou Aves, mais qui doit nous préoccuper tous. Ce sont 15.000 indicateurs biologiques qui nous renseignent sur une mutation profonde que subit, à l'heure actuelle, notre environnement. 15.000 espèces, c'est le constat d'une étude environnementale publiée par l'autorité fédérale, en l'occurrence par le Ministre Bruno Tobback, qui lance une campagne de sensibilisation sur la biodiversité.

Les principaux motifs : la destruction des habitats, la pollution et ses conséquences telles que les changements climatiques, les invasions d'espèces exotiques ou encore les sacrifices décidés – je cite – sur l'autel des loisirs et du tourisme. Combinés, tous ces facteurs deviennent destructeurs. Et nous ignorons encore lar-

gement les effets qui s'ensuivent comme dans une chaîne de causes à effet, à commencer par la qualité de l'air, la fertilité des sols et la qualité des produits alimentaires, l'eau ou encore la production de médicaments ou la pollinisation des arbres fruitiers.

Au premier coup d'œil, on pourrait croire que l'invasion de nouvelles espèces serait de nature à enrichir la biodiversité en Wallonie. Mais en regardant de plus près, les nouvelles espèces entrent en compétition avec les espèces menacées et accélèrent parfois le processus de raréfaction ou de disparition. Certaines peuvent devenir des espèces ravageuses qui causent des dommages à l'agriculture, à l'horticulture, aux arbres, etc. Alors que d'autres peuvent provoquer de véritables dangers au niveau sanitaire, comme les parasites.

Monsieur le Ministre, qu'en disent vos services de la DNF et de l'environnement ? Les constats présentés par le Ministre Tobback et que j'ai lus dans la presse correspondent-ils aux constats faits par vos services ? Quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Quelle en est l'urgence quant aux mesures à mettre en œuvre pour sauver notre patrimoine naturel ? Les régions participent-elles à la campagne fédérale de sensibilisation pour la biodiversité ? Quels seront les efforts pour coordonner les politiques en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, la situation de la biodiversité est alarmante dans le monde entier : c'est un constat général qui fait l'objet d'un consensus au niveau international. L'objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, appelé en bref «Objectif 2010», témoigne d'ailleurs de la prise de conscience de la gravité de la situation par l'ensemble des responsables politiques au niveau international et tout particulièrement au niveau européen.

Il n'y a donc pas de divergence entre autorités fédérale et régionales sur ce constat qui est planétaire : les services de la Région wallonne, en particulier le Centre de Recherches Nature, Forêts, Bois, ont d'ailleurs directement contribué à établir ce constat pour la partie concernant notre Région.

Les Régions n'ont pas été directement associées à la campagne de sensibilisation pour la biodiversité lancée récemment par le Ministre Tobback au niveau fédéral, croyez bien que je le regrette, mais ce n'est pas trop grave. La multiplicité des initiatives en matière de sensibilisation permet de toucher des publics différents. Mais il eut été préférable de se concerter en la matière.

Les actions menées en conservation de la nature jusqu'à présent ont concerné :

– d'abord les aires protégées ;
– ensuite, elles ont été étendues à certains milieux en dehors des aires protégées (notamment les combles et clochers et bords de route en privilégiant dès que possible la participation citoyenne (plans communaux de développement de la nature, parcs naturels, etc.).

Malheureusement, ces nombreuses actions n'ont jusqu'à présent pas suffi à stopper l'érosion de la biodiversité, mais elles ont contribué quand même à améliorer la situation par rapport à certaines espèces ou à certains endroits.

En vue d'atteindre «l'Objectif 2010», un Plan d'Action Nature pour la Région wallonne est actuellement en cours de finalisation. Il est à l'examen au sein du Conseil supérieur de la Conservation de la Nature. C'est un plan que j'ai voulu mettre en place, mais qui est en concertation maintenant au niveau de ce Comité. Ce plan visera à mobiliser tous les acteurs et à améliorer la prise en compte de la nature à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs d'activités de la société.

Ce plan prévoit notamment un volet relatif à la problématique très importante des impacts négatifs induits par la progression des espèces exotiques envahissantes que vous évoquez.

Il s'agit :

– de définir, en synergie avec le pouvoir fédéral compétent, les moyens d'interdire l'importation et le commerce de ces espèces ;
– mais aussi de la mise en place d'un système de prévention, de surveillance et, le cas échéant, d'éradication des populations installées et jugées nuisibles.

Enfin, toujours dans le cadre de la stratégie «Objectif 2010», il est évident que la mise en place du réseau Natura 2000, à laquelle mes services sont activement occupés – on a eu l'occasion d'en débattre tout à l'heure avec M. Borsus – est un élément majeur de ce combat en faveur de la biodiversité puisqu'il concerne 13 % du territoire de la Région.

Voilà, en résumé, l'ensemble des mesures qui sont prises et qui continueront à animer nos débats.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie le Ministre pour la réponse qu'il a donnée. Effectivement, ce n'est pas la première grande disparition d'espèces à laquelle nous

assistons, mais c'est la première causée par l'être humain.

Il est vrai – et ça, c'est peut-être un constat politique plus important – que l'écosystème wallon n'est pas un écosystème isolé. Nous fonctionnons à l'intérieur d'une Union européenne donc, dans un contexte beaucoup plus important, beaucoup plus vaste. Il me semble que l'ensemble des autorités politiques fédérales ou régionales ont intérêt à se coordonner au niveau de l'Union européenne à travers les directives qui imposent un ensemble de normes ou qui imposent un ensemble de démarches proactives pour préserver notre patrimoine naturel. En outre, il doit y avoir une coordination au niveau de l'Union européenne en ce qui concerne les actions à mettre en œuvre, en ce compris le financement de ces actions.

Il me semble qu'à ce niveau-là, nous avons encore peut-être quelques améliorations à apporter pour éviter que l'ensemble de notre patrimoine naturel devienne un jour l'objet de mémoires consacrées à l'histoire de notre écosystème.

QUESTION ORALE DE M. BAYENET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA GESTION DES DÉCHETS EN PROVINCE DE NAMUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la gestion des déchets en Province de Namur».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Ministre, nous connaissons tous la difficulté et la problématique de la gestion des déchets et nous savons combien cet enjeu est primordial, je dirais même aujourd'hui vital pour notre Région wallonne. Je me souviendrai toujours de la réflexion d'un vieil ami de Vaucelles, un petit village de l'Entre-Sambre-et-Meuse, près de la frontière française, qui m'avait dit : *«Vous finirez par nous les faire mindjî.»* devant la difficulté de trouver des solutions durables à cette problématique.

Les déchets que nous produisons laissent des traces et des stigmates. Et je pense notamment à Paris-Dakar, de ce que nous pouvons laisser nous, civilisation soi-disant avancée, dans un écosystème qui n'a pas besoin de ça pour vivre les difficultés que nous connaissons.

Monsieur le Ministre, nous savons la difficulté donc, loin de moi l'idée de critiquer. La consultation est nécessaire et l'article de presse qui vient d'annoncer que le port de transit déménageait de Lives-sur-Meuse à Floreffe va, à mon avis, solliciter beaucoup de polémiques dans la Province de Namur par rapport à cette évacuation des déchets vers l'usine de traitement d'Intradel à Liège.

Je connais aussi toute la polémique autour de l'usine de traitement qui était d'abord à Lives-sur-Meuse et qu'on a envoyée à Ciney. Nous n'avons pas d'usine de traitement. La décharge de Morialmé est fermée et saturée ; celle de Malvoisin sera bientôt saturée ; et celle de Happe-Chapois, qui est finalement la dernière décharge utilisable, le dernier centre d'enfouissement pour la Province de Namur, sera aussi bientôt en voie de saturation.

À cela, s'ajoute la transcription en 2010 de la Directive européenne qui interdit la mise en décharge.

En tant que responsable de ma province et surtout de ma région, je me pose cette question : quels choix stratégiques allez-vous prendre au niveau du Gouvernement et prendrons-nous ensemble au niveau du Parlement pour régler cette problématique de la gestion des déchets en Province de Namur ? C'est la seule province à ne pas avoir d'usine de traitement.

Nous devons trouver des solutions alternatives qui seront sans doute le transport vers Intradel. Par quel moyen ? La voie d'eau ? Si je prends l'exemple de Cul-des-Sarts ou de Gedinne, ce n'est pas évident d'arriver par voie d'eau jusqu'à Liège.

Je voudrais aussi aborder la mutualisation des coûts. Le pauvre habitant d'un petit village du monde rural abandonné dans l'Entre-Sambre-et-Meuse où il n'y a pas de voies navigables va-t-il payer 2 ou 3 fois plus cher que le «privilégié» qui a la chance d'habiter au bord d'une voie d'eau où ses déchets seront plus facilement évacués ?

Monsieur le Ministre, quand je vois la difficulté pour obtenir les permis de bâtir, pour le port de Floreffe qui serait un port de transit notamment pour les barges et pour les containers, j'ignore combien de temps va durer la procédure, mais 2010, c'est dans 3 ans ! Les échéances approchent très vite.

C'est en tant que Namurois que je vous demande quelle solution nous allons trouver tous ensemble. Je sais que des forces vives politiques s'étaient regroupées à l'époque pour une usine de traitement et le choix du traitement, créant même une intercommunale qui s'appelait la Sonat. Mais quand l'individualisme d'une commune se dresse contre la volonté de toute une province, nous sommes démunis et nous manquons d'armes pour pouvoir passer au-delà. Mal-

heureusement, nous avons donné beaucoup d'armes au phénomène Nimby, notamment au niveau du Conseil d'État pour empêcher finalement un pouvoir politique d'appliquer la politique qu'il voudrait mener dans l'intérêt de tous ses concitoyens et pas dans l'intérêt d'une minorité.

Nous avons eu des difficultés à le faire comprendre et nous avons été battus sur cette problématique puisque le projet de réalisation de l'usine de traitement à Achêne est complètement oublié.

Les mois passent et nous nous posons des questions. J'ai appris que la station de transit de Lives-sur-Meuse est abandonnée et qu'on se repliait sur Floreffe. Selon moi, il ne sera pas plus facile d'obtenir les permis car les réactions de l'opinion publique à Floreffe vont être assez violentes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous l'avez rappelé, l'histoire des déchets en Région wallonne, et plus particulièrement en Province de Namur, est particulière. La Province de Namur se trouve dans une situation de relative dépendance aujourd'hui par rapport aux outils de traitement existant en Région wallonne, notamment en étant obligée d'avoir des partenariats avec d'autres opérateurs tel Intradel, par exemple.

Soyons positifs malgré tout par rapport à cette situation un peu particulière de dépendance et voyons les aspects intéressants de ce type de partenariat.

Utiliser la voie d'eau, c'est un avantage indéniable au niveau environnemental, vous le reconnaîtrez.

Mentionnons également la convention entre Intradel et le BEPN pour la gestion des déchets organiques liégeois, avec peut-être un projet à Assesse qu'il faudra bien sûr pouvoir implémenter. Je crois qu'il faut être lucide et rationnel et pas passionnel par rapport à la biométhanisation.

Moi, je suis pour la biométhanisation, à condition que le tri en amont soit suffisant, que le déchet organique soit sain et donc que la valorisation agricole puisse avoir lieur. Le bilan environnemental et économique doit être réel et pertinent pour ce type de projet.

Dans l'autre sens, une partie des déchets namurois pourra aller vers Intradel en incinération.

Il s'agit de trouver l'ouverture nécessaire entre les différents opérateurs pour éviter que chaque opérateur, aujourd'hui, en Région wallonne, dans toutes les sous-régions ne se dirige vers des investissements singuliers et ne se replie sur lui-même. Je crois que l'esprit d'ouverture en la matière doit être important et le coût environnemental et financier pour nos concitoyens doit nous guider dans les choix à opérer.

La Province de Namur peut donc transformer cet aspect de dépendance en atout. C'est tout à fait possible.

Vous avez mis le doigt sur un point que je considère essentiel : la mutualisation des coûts. Vous comprendrez aisément que je ne vais pas vous dévoiler les notes que je vais présenter prochainement au Gouvernement et qui reprennent l'ensemble de la politique de gestion des déchets et la politique environnementale en Région wallonne, sous des aspects de prévention ou d'éducation, de sensibilisation à l'environnement, d'infrastructure, de hiérarchisation des modes de traitement en fonction de l'impact environnemental et de sanction au niveau des incivilités environnementales.

Je n'aborderai donc pas l'ensemble de ces aspects-là qui demandent encore une certaine concertation, vous l'aurez bien compris. Concernant la mutualisation des coûts, dans les contacts que j'ai pu avoir avec les responsables d'Intradel ou d'Ipalle, j'ai mentionné qu'il est essentiel que le coût du traitement soit le même dès le départ.

Il n'est pas question qu'un opérateur venant d'une autre région, d'une autre province, fasse payer un coût de traitement différent, c'est-à-dire supérieur au coût de traitement qu'il demande à ses communes aujourd'hui.

Deuxième élément, c'est le coût de transport. Plus vous êtes éloigné d'un centre de traitement, en l'occurrence Namur est très éloigné du centre de traitement Intradel, plus le coût est important. Et donc, pour le citoyen namurois, en principe, c'est plus élevé.

Pour lutter contre cela, pour arriver à cette harmonie et cette égalité de traitement entre les citoyens, je suis convaincu qu'on doit avoir une mutualisation. Je ferai en sorte que nous y arrivions. Peut-être pas tout de suite, mais à terme. Quand on a un partenariat, c'est un partenariat complet sur tous les aspects des coûts, en ce compris les coûts de transport. Je crois que nous serons d'accord sur ce point-là.

Cela vaut pour le cas dont vous me parlez, que vous suivez depuis de nombreuses années de façon très pointue, mais aussi pour le cas d'Ipalle et de Mons, demain ou même d'Ipalle déjà dans sa zone aujourd'hui qui est relativement étendue et où des gens qui habitent Comines paient aujourd'hui des sommes plus importantes que des habitants à proximité, à cause du transport.

Mme Bertouille (MR). – Cela fait des années qu'on demande la mutualisation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous l'aurez.

Elle est essentielle. C'est une question de bonne gouvernance, d'égalité entre les citoyens. Les citoyens d'une commune n'en peuvent rien si, historiquement, tel choix a été opéré.

On parle souvent des partenariats public-privé, ici en l'occurrence ce sont des partenariats public-public. Et vous verrez aussi des partenariats public-privé qui seront mis en évidence. Dans les deux cas, que ce soit dans le partenariat public-public ou dans le partenariat public-privé, en distinguant d'ailleurs le type de déchets, etc., vous verrez que parmi mes propositions, il y a des incitants au sens fort du terme pour tendre vers cette harmonisation au niveau des coûts par rapport aux outils existants.

Je crois que ce sont les différences essentielles – parce qu'il y a déjà eu des notes qui ont été déposées, en 2003 notamment, par mon prédécesseur –, au-delà des aspects, vous l'avez rappelé, de la Directive 2010 qui limite la mise en CET aux seuls déchets ultimes. Et c'est une très bonne chose car cela va nous obliger à utiliser tous les moyens nécessaires pour réduire le volume qui va en CET. Aujourd'hui, quasiment 50 % du volume de déchets est mis en CET. On devra diviser ce chiffre par 3 en 3 ans.

La tâche est donc ardue. Il faut s'y mettre tout de suite et je crois que, politiquement, il est important que l'on puisse dégager une solution rapidement, mais aussi d'avoir les incitants qui permettent d'arriver à cette harmonie beaucoup plus grande dans les zones.

On ne va pas arriver à un seul coût sur l'ensemble de la Région tout de suite – vous le comprendrez parfaitement –, mais par contre, nous devons soutenir, aider les partenariats afin qu'il y ait une reconnaissance de ces partenariats de la part des pouvoirs publics, c'est-à-dire de la Région wallonne. Je crois que c'est essentiel en termes de bonne politique et d'égalité de l'ensemble des sous-régions et des citoyens qui y habitent.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Nous reviendrons sur ce dossier puisque les échéances approchent et nous verrons – j'ose l'espérer – si notre Collègue et ami, André Antoine, aura la même diligence pour accorder le permis de bâtir à Floreffe. Sans cela, je crois que nous aurons des difficultés à concrétiser la politique à mener, notamment si vous voulez mutualiser les coûts.

QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PREMIER ANNIVERSAIRE DU PROTOCOLE DE KYOTO»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le premier anniversaire du Protocole de Kyoto».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 16 février 2005 devrait, dans l'avenir, être une date charnière. En effet, c'est la date d'entrée en fonction du Protocole de Kyoto.

Je rappellerai simplement que le réchauffement climatique et ses conséquences risquent d'être, à l'avenir, à l'origine de catastrophes naturelles et écologiques, de mouvements sociaux et démographiques importants.

Pour répondre à ces phénomènes et essayer à d'enrayer la tendance, seule, à mon avis, une réponse internationale sera efficace.

Concernant notre pays, la Belgique a reçu comme objectif de réduire de 7,5 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 à l'horizon 2008-2012. Pour sa part, la Région wallonne doit également baisser ses émissions de 7,5 %. En 1990, les émissions de CO_2 avaient été d'environ 54,5 millions de tonnes d'équivalent CO_2 et de 50,5 pour 2002. Selon le Tableau de bord de l'environnement 2005, on prévoit une augmentation de 1,35 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2002 et 2010.

De fait, pour pouvoir atteindre les objectifs fixés, la Belgique va devoir acheter des «permis de polluer». C'est dommage, surtout que certains pays européens, et non des moindres, je pense à l'Allemagne et à l'Angleterre, parviennent, eux, à remplir leurs objectifs.

Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures structurelles que la Région va mettre en place afin de rentrer dans les objectifs de Kyoto ?

On sait que le secteur industriel produit moins de gaz à effet de serre du fait de la fermeture de certains gros pollueurs. Néanmoins, d'autres secteurs ont pris le relais et nos émissions collectives de gaz à effet de

serre sont trop élevées (transport, consommation d'énergie des ménages).

Quand on sait que certains experts estiment que les efforts demandés dans le cadre du Protocole de Kyoto sont symboliques et qu'il faudra diviser en 3, voire en 4 les émissions mondiales actuelles afin de stabiliser la température terrestre à un niveau permettant de minimiser les risques d'évènements climatiques extrêmes, on est en droit d'être inquiet.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quel est, selon vous, le bilan que l'on peut tirer après un an du Protocole de Kyoto au niveau wallon ?

Monsieur le Ministre, mon propos ne se veut aucunement polémique et sachez que vous pourrez toujours compter sur le soutien indéfectible du groupe PS dans vos actions qui viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je vous remercie déjà de votre conclusion. Je vous enverrai un courrier prochainement pour votre bonne information concernant le permis CCB à Antoing. Je profite de l'occasion pour vous le signaler puisque c'est plus ou moins du même sujet dont il est question.

Le 16 février 2006 marque effectivement le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Il faut d'abord indiquer que cette date ne change en rien la date de la première période d'engagement, c'est-à-dire 2008-2012. C'est la date la plus importante qu'il faut pouvoir retenir. Avant le 1er janvier 2008, la Région n'a donc pas l'obligation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle a néanmoins tout intérêt à anticiper – vous l'aurez bien compris – cette période afin d'éviter toute mauvaise surprise.

D'une manière générale, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Région wallonne est de 7,5 % entre 1990 et 2008-2012. Cet objectif a été défini lors du Comité de concertation entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements régionaux et communautaires en date du 8 mars 2004.

Afin d'analyser votre question, trois éléments essentiels sont à mettre en évidence.

D'une part, les émissions de l'année de référence (c'est-à-dire 1990 pour la Région wallonne) viennent d'être fixées dans un rapport transmis le 15 janvier dernier par la Commission nationale Climat. Elles sont de 54.839.964 tonnes CO_2 équivalent. Notre objectif 2008-2012 sera donc de 50.726.967 tonnes CO_2 équivalent par an en moyenne.

Des corrections éventuelles pourraient être apportées d'ici le 15 avril 2006, mais ne devraient pas modifier sensiblement les tendances reprises ci-dessus.

D'autre part, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne montre une diminution continue de celles-ci depuis 1990. Je vous citerai uniquement les années suivantes pour ne pas être trop long :

– en 1997 : - 4,88 % ;

– en 1998 : - 3,13 % ;

– en 1999 : - 4,09 % ;

– en 2000 : - 3,19 % ;

– en 2001 : - 3,44 % ;

– en 2002 : - 6,90 % ;

– en 2003 : - 6,56 % ;

– en 2004 : - 7,03 %.

Bref, si on regarde de près les dernières années, la Région wallonne se rapproche de son objectif de réduction. Il faut signaler que l'année 2004 est basée sur des données qui sont provisoires.

Les projections des émissions de gaz à effet de serre sont réalisées en Région wallonne via un modèle *bottom-up*, c'est-à-dire en sommant les prévisions désagrégées d'une multitude de secteurs et sous-secteurs en fonction des éléments connus ou projetés (croissance économique, restructurations, mise en œuvre de la mesure d'abattement du CO_2, etc.).

Actuellement, des travaux d'analyse sur les dernières projections sont en cours au niveau de la DGRNE. Ces travaux se font dans le cadre de la réalisation du second plan d'allocation des quotas qui sera finalisé en juin 2006. Les premières conclusions montrent que les émissions 2008-2012 seraient comprises entre - 7,7 et - 10 %, en fonction de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre est donc positivement à la baisse et ceci, grâce à une série de mesures mises en œuvre par notre Région : les accords de branche, le développement des énergies renouvelables par les certificats verts, le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, etc.

Après un an, vous m'invitez à en faire un bilan. Après avoir fait voter – c'est un moment important – le décret Kyoto, le 10 novembre 2004, qui impose aux entreprises les plus émettrices de rentrer dans la logique de diminution des émissions, j'ai fait adopter par le Gouvernement wallon le Plan d'allocation

2005-2007. La Région wallonne a été l'une des premières entités européennes à finaliser les accords sur la répartition des efforts à fournir par le secteur industriel, responsable de la moitié des émissions wallonnes de gaz à effet de serre.

Des quotas ont été alloués. Ils peuvent éventuellement faire l'objet d'achat ou de vente au sein d'une bourse internationale. Cela concerne environ 80 entreprises et 127 sites en Région wallonne.

Un effort toujours plus grand a été déployé pour permettre au monde industriel de s'inscrire dans une dynamique volontariste afin de rencontrer les objectifs de Kyoto pour permettre aux entreprises concernées de mieux comprendre le défi de réduction des gaz à effet de serre.

Un manuel CO_2 a été édité en juin 2005 et distribué largement.

Dans le cadre des arrêtés d'exécution permettant la vérification des émissions, j'ai par ailleurs mis en place, en décembre 2005, un système simplifié à disposition des petits émetteurs.

Au-delà de cela, il y a bien sûr les objectifs à plus long terme, repris notamment lors de la participation aux travaux de la 11ème Conférence des parties – la Cop-11 – à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2005, à Montréal.

J'ai pu rappeler là-bas que la Région wallonne soutient résolument les objectifs ambitieux portés par l'Union européenne qui est leader en la matière, et qui doit le rester, à savoir une réduction de gaz à effet de serre de 15 à 30 % d'ici 2020 et – toujours par rapport à la même année de référence, 1990 – de 60 à 80 % d'ici 2050.

Le secteur de l'industrie ne doit évidemment pas être le seul à supporter et ne pourra pas être le seul à supporter les efforts de réduction de gaz à effet de serre. C'est l'effort de tout un chacun.

On a donc agi pour l'instant sur les gros producteurs. La question va se poser dans les jours qui viennent pour l'ensemble des autres émetteurs et il s'agira de voir comment chacune et chacun d'entre nous, en fonction de notre réalité, de nos comportements, nous pouvons participer à cette réduction des gaz à effet de serre.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Pour y arriver, 5 objectifs doivent être rencontrés.

D'une part, contribuer à la cohésion des parties signataires au protocole. Il s'agit de s'assurer que les Régions et le Fédéral parlent d'une seule voix et d'user des influences respectives pour rallier les pays industrialisés non signataires à ce jour à des engagements contraignants de réduction d'émission de CO_2.

Deuxièmement, déceler de nouvelles opportunités pour le marché wallon dans le domaine des services à l'environnement. Afin de permettre à nos entreprises de s'engager résolument dans le développement de technologies innovantes en matière d'environnement et de gestion de l'air en particulier, j'entends bien, dans le cadre du Plan Marshall, les aider à saisir les opportunités de ce nouveau marché. En 2005, j'ai d'ailleurs œuvré, avec mes Collègues, Jean-Claude Marcourt et André Antoine, afin de faciliter la réalisation d'une usine capable de produire 300.000 m^3 par an de bioéthanol à Wanze à partir de produits agricoles. Comme vous le savez, l'entreprise a introduit son permis d'exploiter le 20 décembre de l'année dernière.

Troisième objectif, renforcer le partenariat Nord-Sud via la mise en œuvre effective de mécanismes flexibles. C'est réduire les émissions de CO_2 au moindre coût et veiller à «tirer vers le haut» sur le plan environnemental les pays en voie de développement.

À mon initiative, le Gouvernement wallon a décidé, en janvier 2005, l'achat de quotas d'émission de CO_2 en investissant 5 millions d'euros dans un Fonds de la Banque Mondiale. Ce fonds permet de développer des projets de développement durable dans les pays en voie de développement. Ça représente, je crois, pratiquement 5 % du marché mondial.

Quatrième objectif à rencontrer, poser les jalons d'une large politique de sensibilisation. Ce sont tous les partenariats Kyoto. Vous en avez déjà entendu parler. Ces partenariats concernent les bonnes pratiques basées sur les informations concernant l'URE (l'utilisation rationnelle de l'énergie), dans le secteur domestique. Il conviendra de développer des expériences pilotes de conventions environnementales menées à l'échelle de quartiers. De quoi s'agit-il précisément ? C'est proposer aux communes de sensibiliser ou d'agir directement sur des quartiers qui, via des conventions environnementales conclues avec la Région, mettraient en œuvre des projets communs de réduction de la consommation énergétique. Il s'agira également de développer des expériences pilotes de conventions environnementales dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire des sociétés de services, des banques, des hôpitaux ou encore de services publics.

Dernier élément, c'est le Plan Climat Air. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici. Je mène bien sûr ce Plan Air avec André Antoine et l'ensemble du Gouvernement wallon. André Antoine est plus concerné au niveau énergétique notamment, mais aussi au niveau du logement. Ce sont deux secteurs qui peuvent

contribuer fortement. Et avec Michel Daerden est certainement concerné aussi au niveau du MET.

Globalement, nous proposerons, d'ici la fin de ce semestre, ce plan Air sur l'ensemble des mesures transversales que nous prendrons au niveau de la Région avec, pour chaque compétence, pour chaque Ministre, des actions concrètes qu'il devra mener durant les prochaines années pour réduire ces gaz à effet de serre, mais en tenant compte évidemment des compétences des autres ministres pour faire cela de façon concertée et additionnée au travers de l'ensemble de ce groupe.

Vous aurez compris, Monsieur le Député, que c'est une priorité absolue de pouvoir remplir nos obligations quant à ce protocole de Kyoto. En ce qui concerne Kyoto 1, nous allons atteindre les objectifs, mais c'est vrai qu'il y a eu aussi, je l'ai déjà dit, des circonstances malheureusement douloureuses qui ont eu un effet positif avec notamment la suppression de certains hauts-fourneaux, et qui nous ont aidés à rencontrer à ces objectifs-là. Ce n'est évidemment pas un objectif en tant que tel que de voir des industries disparaître demain, certainement pas, mais cela a contribué à… Il y a aussi les accords de branche, l'ensemble des politiques qui ont été menées – et je le dis d'autant plus facilement qu'elles ont été menées avant moi et qu'on en voit les effets importants maintenant – mais même si nous réussissons – et nous sommes un bon élève au niveau européen, même un très bon élève et nous allons atteindre les objectifs Kyoto 1 – nous devons dès à présent et le plus rapidement possible – quand je dis «nous», c'est l'ensemble du Gouvernement, l'ensemble des pouvoirs publics – porter maintenant le fer sur d'autres secteurs, sur l'ensemble des pouvoirs publics et sur l'ensemble aussi des concitoyens qui doivent non seulement comprendre l'enjeu Kyoto, mais se rendre compte que les objectifs Kyoto 2 et 3 à l'échéance 2020, 2050, nous ne pouvons pas réaliser les atteindre sans leur concours.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Je remercie M. le Ministre. Je suis d'accord avec les différents constats que vous venez d'établir en début de réponse. Je suis aussi d'accord avec vous pour dire que, dès demain, il y a toute une série de questions qu'il faut se poser et je crois que vous les avez bien posées, notamment en me répondant par rapport à vos cinq objectifs. Je veux simplement signaler aussi qu'une dynamique internationale serait vraiment la bienvenue, vous n'êtes bien entendu pas responsable. C'est bien entendu plus facile à dire qu'à faire. Il n'est plus aussi facile de mettre un monde économique au niveau, par exemple, de l'OMC, alors qu'au niveau de l'environnement, c'est parfois un peu plus délicat et plus difficile pour atteindre nos objectifs qui sont quand même tous identiques.

QUESTION ORALE
DE Mme BERTOUILLE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLLUTION DE LA CARRIÈRE DE BARGES
À TOURNAI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution de la carrière de Barges à Tournai».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez, en collaboration avec le Ministre Antoine, publié une liste des sites pollués en Région wallonne qui devraient faire l'objet d'une dépollution prioritaire. Parmi les sites cités par le communiqué de presse, on retrouve de manière assez étrange, semble-t-il, le site de la carrière de Barges à Tournai. Cette ancienne carrière sert aujourd'hui de centre de plongée, et est cogérée par les pompiers de Tournai et l'Association tournaisienne de plongée. Les plongeurs ont du mal à croire que le site est pollué. En effet, la carrière est peuplée d'une faune et d'une flore extrêmement sensible aux différentes formes de pollution, et donc, ils s'interrogent par rapport à la situation de cette carrière dans la liste des sites.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de ce site qui devra faire l'objet d'une enquête de la SPAQuE pour déterminer son niveau de pollution ? N'y a-t-il pas confusion avec l'autre carrière de Barges, dite aussi «la carrière Delwart» ? Cette autre carrière qui était également inondée aurait servi par le passé de décharge. N'y aurait-il pas lieu de soumettre cette carrière-ci, la carrière Delwart à une surveillance de la SPAQuE ?

Enfin, je prolonge ma question par l'exploitation calcaire au niveau du Tournaisis. En effet, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, le Tournaisis a été et reste encore une importante zone d'exploitation calcaire. Par le passé, on comptait des centaines de carrières dans la région et certaines d'entre elles ont été comblées et d'autres sont aujourd'hui inondées.

Mes questions sont les suivantes. Une étude a-t-elle été menée concernant ces carrières désaffectées ?

Existe-t-il une connectivité entre ces carrières et la nappe aquifère du Tournaisis qui alimente en eau potable bon nombre de foyers du Tournaisis. Certaines de ces carrières sont considérées comme réserves d'eau. Une attention particulière a-t-elle été accordée à ces anciens sites d'exploitation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les sites prioritaires pollués émargeant au financement alternatif dans le cadre du Plan Marshall et dont la liste fut approuvée par le Gouvernement wallon en date du 9 février 2006 sont des sites relevant de la problématique des sites d'activité économique désaffectés, soit des anciens sites industriels et non pas des anciennes décharges, même si, c'est vrai, certaines industries possèdent sur le terrain, leur propre zone, leur propre décharge. Donc les deux peuvent être liés.

J'expliquais tout à l'heure sur quels critères les 27 sites avaient été sélectionnés. Il y en a 15 qui sont directement dépollués et 12 qui font l'objet d'une étude de caractérisation pour vérifier si les suspicions de pollution sont avérées. Le site nommé «Carrière et Cimenterie de Barges» dont vous me parlez est repris dans la liste provisoire.

En fait, ce site comprend d'une part – parce que j'ai été interrogé directement le jour même par les journalistes – une zone de carrière qui est remplie d'eau et aussi de terrils et d'autre part, une partie relevant de la problématique des SAED correspondant à la cimenterie et à ses dépendances. Vous pouvez d'ailleurs voir tout cela sur le site Walsols.be.

À ce stade-ci, la SPAQuE réalise la sélection des sites notamment sur base d'une suspicion de contamination des sites en fonction du type d'activité qui s'y est déroulée. Typiquement, les cimenteries, entre autres, de par l'important besoin de combustible auquel elles ont ou ont eu recours, sont concernées par une suspicion de contamination, notamment par les hydrocarbures.

La SPAQuE a la charge de réaliser l'inventaire et de réaliser d'initiative les études sur les sites présumés les plus préoccupants. Cette tâche est particulièrement lourde et se construit sur le long terme. Il est de plus évident que la présence bien connue d'un important aquifère exploité dans la région participe à la mise en priorité des anciennes décharges dans la zone du Tournaisis.

C'est ainsi que conformément à son contrat de service, la SPAQuE a déjà réalisé d'initiative les opérations suivantes dans la zone qui vous intéresse :

– une investigation de la partie Nord de la «Carrière Delwart» renseignée sur les cartes IGN sous le nom de «Carrière Dutoit» ;
– une investigation de la décharge «Carrière aux Choux» avec une analyse d'une eau de surface en aval ;
– une investigation de la décharge «rue des Fougères», qui a principalement fait l'objet d'une reconnaissance des déchets par des fouilles à la pelle mécanique et d'analyse de l'impact sur les eaux souterraines.

La localisation et l'ensemble des explications que je vous donne sommairement ici se trouvent également – droit d'information à l'environnement – sur le site Walsols.be.

Dans l'état des connaissances de la SPAQuE, l'analyse de ces sites n'indique pas une incidence majeure sur l'environnement.

Notons toutefois que les carrières désaffectées ou encore en activité sont en liaison hydraulique avec la nappe aquifère. Néanmoins, la très grande majorité de ces carrières, dont la «Carrière Delwart», se trouvent au sud de la nationale 7, dans la partie de l'aquifère appelée «nappe des carrières», et où il y a très peu de captages destinés à la production d'eau potable.

En conclusion, la problématique qui nous occupe ne porte pas sur la «Carrière Delwart», mais bien sûr la friche industrielle dont le nom est associé à cette carrière.

Je rappelle que l'étude de caractérisation menée dans les prochains mois permettra de confirmer ou pas, si la pollution suspectée par la SPAQuE est avérée. Je crois qu'il va falloir +/- un an pour faire l'ensemble des études de caractérisation. Vous comprenez bien que cela prend un peu de temps : il faut faire des prélèvements, des analyses, des contre-expertises, etc. Si la pollution suspectée est avérée par cette étude de caractérisation, le site fera l'objet d'un assainissement sous le couvert du mécanisme de financement alternatif Sowafinal et rentrera donc directement dans les sites prioritaires à dépolluer rapidement. Voilà, Madame la Députée, où nous en sommes par rapport à ce dossier. Affaire à suivre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre vient de dire «affaire à suivre» et c'est effectivement

ce que je ferai lorsqu'on aura les résultats. Je serai très attentive. En tout cas, les précisions que vous avez données étaient tout à fait utiles.

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA FAIBLESSE DES CONTRÔLES
SUR LES TRANSPORTS DE DÉCHETS
EN WALLONIE»**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la faiblesse des contrôles sur les transports de déchets en Wallonie».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, *De Tijd* du 14 février 2006 titrait sur la faiblesse du contrôle des transports des déchets en Wallonie. Pourtant, lorsqu'on regarde les chiffres – et je parle bien de chiffres nationaux, entre 2002 et 2005 – l'augmentation des contrôles est substantielle. On passe de 844 contrôles à 2.043. Je prends les chiffres cités par le *Tijd* mais qui, lui-même, le tenait du commissaire en charge du contrôle sur le plan fédéral. Il y a une augmentation qui semble évidente. Malheureusement ou heureusement – chacun se mettra où il doit se placer – cette augmentation ne semble pas concerner les transports en Wallonie puisque seuls 13 % de ces contrôles sont effectués sur les transports en Région wallonne. Quand on regarde les chiffres, on constate que 15 % des transports sont en infraction, d'ordres divers, il est vrai, mais vous conviendrez aussi que la nature des déchets transportés peut *a priori* nous faire penser qu'il y a chaque fois danger ou danger potentiel pour l'environnement et forcément pour la santé des gens.

C'est là que votre responsabilité politique de Ministre intervient. Certes, il y a le rôle de la Police fédérale, des polices zonales, mais il y a aussi un accord de coopération que vous connaissez parfaitement bien, accord sur la coordination des politiques relatives à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets. La DPE que vous connaissez parfaitement bien aussi, devrait donc être un partenaire obligé et incontournable. Je le mets au conditionnel car, lorsque l'on voit les chiffres, on se demande si, réellement, elle est partenaire.

Mes questions sont donc les suivantes.

Confirmez-vous les chiffres avancés par *De Tijd ?*

Disposez-vous d'autres éléments statistiques ? Je me permets de vous demander si vous disposez d'autres éléments statistiques, parce que j'en viens à une déclaration que vous avez vous-même faite à la *Dernière Heure*, le 6 février, avant la parution du *Tijd* du 14 février, et dans laquelle vous disiez qu'il y avait 1.000 contrôles de camions. *(Réaction de M. Lutgen.)* Je me permets de vous relire : «*Il y a eu 73 inspections Seveso et 1.000 contrôles de camions dans le cadre du transport des déchets.*». On parle donc bien de la même chose. Or, entre 1.000 et 2.043, on est loin des 13 %. Alors, je me dis que le Ministre a sans doute d'autres statistiques et c'est évidemment cela la question.

Vous évoquiez également les améliorations que vous entendiez soumettre à la DPE dans son organisation mais aussi dans son efficacité. Quelles sont ces améliorations auxquelles vous pensiez ? Je sais qu'on n'interroge pas un Ministre sur ses intentions, mais à partir du moment où il dit qu'il veut voir des améliorations, ma question concerne les améliorations sur lesquelles vous pensez qu'il faut travailler, puisque vous en avez parlé.

Par ailleurs, pouvez-vous – mais cela concerne plus les statistiques – nous préciser quelle est, par rapport aux infractions signalées dans le transport des déchets, la nature des infractions et leur type parce qu'on peut avoir une infraction liée au contrôle des documents du chauffeur comme on peut avoir une infraction liée à la matière transportée qui est, par conséquent de nature différente et parfois aussi d'importance différente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, l'article du périodique *De Tijd* joue sur les mots et les chiffres. Je vous en fais la démonstration. Les chiffres avancés par le commissaire Geysels, responsable du service environnement de la police fédérale, concernent exclusivement les contrôles effectués par la Police, unité provinciale de la circulation PC, police maritime, police locale, dans la compétence fédérale et la tutelle du Ministre de l'Intérieur que je vous invite à interroger. La différence entre le nombre de contrôles effectués en Flandre et ceux effectués en Wallonie – cela ne veut pas dire qu'il y aurait plus de laxisme chez nous qu'en Flandre – s'explique par le fait que les contrôles en Flandre sont concentrés essentiellement à l'entrée des ports maritimes, soit au goulot, chemin obligé pour voir un grand nombre de transports de marchandises où la fréquence de pas-

sages et donc de contrôles est beaucoup plus importante que sur les axes routiers.

Par ailleurs, les contrôles réalisés par la Police fédérale consistent en ceci : les transports de déchets détectés font l'objet d'un écomessage que le policier de terrain transfert ensuite au service Environnement. Il s'agit d'un formulaire sur lequel sont portés des renseignements administratifs et techniques du transport contrôlé. Ces messages font alors l'objet d'une analyse criminelle par laquelle le service Environnement tente de détecter les comportements des groupes à risques. Ces écomessages n'ont donc pas pour objet de détecter les infractions de flagrant délit, mais lorsque l'écomessage laisse apparaître une anomalie flagrante, le service d'inspection concerné, l'OVAM ou la DPE, peut être informé. En ce qui concerne les services régionaux et la Police fédérale, je sais qu'il existe déjà depuis de nombreuses années une collaboration qui est en place entre les différents services de la DPE et ce service environnement de la Police fédérale. C'est d'ailleurs cette collaboration qui a permis de mettre au point le formulaire écomessage, d'assurer son lancement et d'établir des formations dispensées aux policiers concernés par la DPE qu'il faut d'ailleurs renforcer.

Pour ce qui concerne la DPE, celle-ci exerce le contrôle des transports de déchets en s'associant à un dispositif multicontrôle mis en place par la Police fédérale en bordure des routes et autoroutes. En 2005, la DPE a participé à 23 opérations de ce type. Le dispositif présente un inconvénient d'être assez voyant. Les chauffeurs peuvent faire passer l'info via un GSM, assez rapidement. La fréquentation du site diminue et le dispositif mis en place doit pouvoir se déplacer pour qu'il soit toujours pertinent et efficace.

Deuxièmement, la DPE exerce cette mission de façon autonome aussi puisque le décret déchets autorise les agents de la DPE à intercepter des véhicules sur la voie publique, ce qu'ils font en utilisant un véhicule spécialement équipé à cet effet. En 2005, la DPE a intercepté et contrôlé 874 camions. Quatre infractions ont été détectées, donnant lieu à un procès-verbal et trois avertissements. Les avertissements concernent des transporteurs non agréés et le PV, un transfert de déchets non autorisés.

En ajoutant les contrôles réalisés par la DPE au total indiqué dans l'article, nous passons à un rapport de 39 % pour la Wallonie, soit trois fois plus que le résultat annoncé dans *De Tijd*. Vous aurez donc compris qu'on peut toujours faire parler les chiffres comme on veut.

Sachez aussi que le plan opérationnel de la DPE prévoit de maintenir la pression sur ces contrôles en plus de ceux qui sont déjà réalisés par la Police fédérale.

Cela étant, Monsieur le Député, au-delà de ces correctifs – et je peux comprendre qu'au vu des articles, il y ait des interrogations, mais nous sommes là pour y répondre et pour apporter notre concours à une bonne compréhension des messages – il y a le nombre, la qualité et le suivi des contrôles par rapport aux PV, sanctions éventuelles. Par rapport à ces trois éléments, nous devons encore, que ce soit pour les transports, que ce soit pour d'autres choses, au niveau des contrôles de l'ensemble des problèmes environnementaux en Région wallonne, améliorer la situation. Ce sera le cas au travers des prochains projets que j'aurai le plaisir de vous présenter ici même.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – De deux choses l'une, ou bien l'information de *De Tijd* est incomplète parce qu'elle ne se limite qu'à l'information qui vient du national et dans ce cas-là, elle doit le préciser, ce qu'elle ne fait pas, ou bien elle est à ce point complète que cela devient de la désinformation, ce qui est encore nettement plus grave, mais ce n'est pas au Ministre que je dois en faire le procès, c'est évidemment à *De Tijd*.

Pour que nous soyons bien sur la même longueur d'ondes, j'ai compris – et si je me trompe, vous me corrigerez, Monsieur le Ministre – que les 2.043 contrôles dont *De Tijd* fait mention, sont des contrôles qui se basent sur les écomessages, ce qui veut dire que c'est la Police qui fait remonter l'information au niveau du Fédéral et là, on décide du suivi à y donner. Cela voudrait aussi dire qu'on avise moins en Wallonie qu'on avise en Flandre. C'est peut-être là aussi qu'il y a des messages à donner, mais ce n'est pas au Ministre régional que je dois le dire, je suis bien d'accord, c'est au fédéral. Je voulais être sur d'avoir bien compris pour ne pas me tromper dans l'analyse.

Deuxièmement, je note qu'il y a 874 contrôles qui sont effectués en plus par la DPE. Je suppose que l'organisme flamand correspondant à la DPE en fait également et qu'on pourra peut-être les ajouter de l'autre côté et nous aurons donc une balance qui sera peut-être plus correcte, c'est en tout cas ce que je suggérerais au *Tijd* de faire.

Troisièmement, vous ne m'avez pas répondu sur les mesures correctives de la DPE, celles que vous vouliez voir appliquer pour que la qualité, et le suivi dont vous avez parlé *in fine* puissent être opérationnels. C'est peut-être normal parce que cela fait partie de projets à venir, mais je pense que je dois plutôt revenir par une autre question prochainement – parce qu'on ne pose pas une autre question après une question – qui est de savoir justement quelle est la qualité et le suivi de ces contrôles. J'aurais quand même aimé

avoir une réponse sur la nature même des contrôles qui sont effectués, le type des contrôles, et là, je n'ai pas eu de réponse, je le regrette, mais cela pourra faire l'objet d'une question écrite aussi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais demander d'aller plus loin dans les comparaisons pour qu'on compare des choses équivalentes, non seulement quant au nombre de contrôles effectués par le niveau local qui répercute en haut ou par l'OVAM ou la DPE. Cela étant, il faut demander aussi qu'on tienne compte de la réalité de la densité du transport, en ce compris celle du transport maritime qui est quand même légèrement – et c'est un euphémisme – plus important en Flandre qu'en Wallonie, afin d'avoir des chiffres plus précis sur la quantité, notamment au niveau maritime, mais aussi en fonction de la qualité et de la pertinence des contrôles effectués. On peut effectuer 3.000 contrôles n'importe comment… On est d'accord. Donc, sur ces éléments-là, on envoie à l'administration une demande pour avoir l'ensemble des informations. Je ne manquerai pas de vous les transmettre avant même que vous me reposiez la question si je les ai. Je l'ai d'ailleurs déjà fait pour certains parlementaires, dont vous, je crois. Pour vous comme pour moi-même, il est important d'avoir ces comparatifs. Comparaison n'est pas raison, mais cela permettra au moins de mettre les choses en place.

Par ailleurs, pour les derniers éléments, vous comprendrez que je ne vais pas divulguer ici, maintenant, l'ensemble des réformes qui sont bien nécessaires, qui découlent notamment de l'audit de 2003, mais pas uniquement et qui permettront d'avoir encore davantage de pertinence demain et d'efficacité, surtout en termes de contrôle, de sanction, avec un effet dissuasif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa seconde réponse, qui est nettement plus constructive. Je pense que cela sert aussi à cela, un débat parlementaire, c'est de pouvoir avancer. Le but n'est pas de polémiquer entre la Flandre et la Wallonie, mais c'est effectivement de pouvoir comprendre, parce que ce que vous souhaitez comprendre, on souhaite également le comprendre. Je peux vous assurer que je ne reposerai pas la question avant la fin du mois de mars. Ce n'est effectivement pas la première fois que vous me communiquez, en dehors du Parlement des informations et je le respecte parce que c'est une manière efficace de travailler.

(M. Ancion, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'INTERVENTION DE LA RÉGION DANS LA LUTTE CONTRE LA RHINOTRACHÉITE INFECTIEUSE BOVINE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'intervention de la Région dans la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je me permets de revenir une fois encore sur le sujet. Comme vous le souligniez, il y a deux semaines, l'IBR pose un risque économique important et de ce fait, on peut envisager que les actions régionales doivent être entreprises pour aider les éleveurs à éradiquer le virus.

Vous m'aviez également demandé de patienter quelques heures et d'attendre l'assemblée générale de la FWA.

Je désire revenir sur vos déclarations en la matière lors de l'assemblée générale.

Pourriez-vous nous donner de plus amples informations concernant les mesures envisagées par la Région wallonne ? Il me semble que vous avez annoncé une intervention de la Région à hauteur de 140.000 euros. Est-ce exact ? Quelle en sera la répartition ? La Région prendra-t-elle en charge une partie du coût du test ainsi qu'une partie du coût de la gestion informatique et du suivi.

Si je vous ai bien écouté, vous avez annoncé qu'il s'agissait là d'une première mesure. Quelles sont les autres initiatives auxquelles vous avez fait allusion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Excusez-moi, mais j'ai reçu un message concernant des négociations qui ont lieu au niveau européen et je

souhaiterais une interruption, juste après, de deux minutes, parce que je dois donner un avis.

Cela étant, Madame la Députée, le SPF Santé publique a mené une série de concertations au sein d'un groupe de travail auquel la Région wallonne et plus particulièrement mes collaborateurs ont participé. Un plan de lutte fédéral a pu être finalisé. Dans les prochaines semaines, le SPF proposera un arrêté royal réglant la lutte contre l'IBR.

Ce plan connu, j'ai décidé d'y apporter le concours de notre Région. L'IBR a en effet de nombreuses conséquences économiques, notamment sur la valorisation de notre cheptel à l'étranger. Comme nous restons des exportateurs – et nous devons rester des exportateurs, c'est important – dans le secteur bovin, il est capital de soutenir ce plan de lutte, d'autant qu'il ne peut réussir que s'il est mené dans toutes les régions du pays.

La participation de la Région au plan de lutte fédéral contre l'IBR comportera bien les actions suivantes : l'apport d'une aide à la gestion informatique des vaccinations et de suivi des troupeaux, et une participation aux analyses nécessaires à la certification des troupeaux par l'AFSCA.

Les actions soutenues par la Région s'inscrivent en complément des interventions qui sont réalisées à travers le Fonds fédéral de Santé animale pour un montant de 150.000 euros sur l'ensemble du territoire. Le financement de ces actions sera assuré au travers d'une collaboration avec l'ARSIA. Dans une phase de démarrage, 145.000 euros seront débloqués pour atteindre un montant d'environ 300.000 euros sur base annuelle et ce, pour une durée minimale de quatre ans, ce qui représente un budget total de 1,2 million d'euros.

Parallèlement à cette aide financière destinée à favoriser le démarrage du plan de lutte, il est nécessaire de mener des actions d'information, de sensibilisation et d'encadrement des éleveurs. Avec plus de 60 % de nos élevages vraisemblablement contaminés par ce virus, la prévention et les mesures prophylactiques sont indispensables pour éviter les recontaminations.

L'ARSIA exposera ce plan de lutte ainsi que les mesures de prévention à développer par tous les secteurs de la filière bovine dans un article à paraître dans la revue «*Les Nouvelles de l'agriculture*» de ce printemps. Cette revue éditée par la DGA est adressée à tous les agriculteurs en Région wallonne.

Tous les éleveurs seront donc prochainement informés de ce plan de lutte et du soutien de la Région au secteur de l'élevage. Je demande aux services de proximité de la direction «développement et vulgarisation» de la DGA de proposer, lors de l'hiver prochain, une série de réunions afin d'informer et de responsabiliser tous les producteurs pour permettre la réussite de cette opération.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour l'ensemble des réponses et pour l'éclaircissement qu'il a pu m'apporter aujourd'hui. Je trouve cette mesure tout à fait positive.

– *La séance est suspendue à 18 heures 20 minutes.*

– *La séance est reprise à 18 heures 23 minutes.*

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ASSAINISSEMENT ET LE DÉMANTÈLEMENT DES STATIONS-SERVICE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement et le démantèlement des stations-service».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Ministre, ma question porte effectivement sur la problématique du démantèlement et de l'assainissement des stations-service. En effet, si au niveau d'une région, les stations-service n'ont pas le même impact visuel et environnemental négatif que les grands chancres industriels, on doit toutefois admettre qu'à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, ils constituent tout de même des balafres dans le paysage ainsi qu'un risque sanitaire potentiel pour les riverains.

En effet, nous connaissons tous, dans notre commune – et moi-même, je passe tous les jours devant une station désaffectée – un exemple. L'actualité va sans doute malheureusement relayer d'autres problèmes puisqu'un grand groupe industriel pétrolier a décidé de limiter ses plans de vente. Dès lors, le problème risque de se répercuter et de s'amplifier.

Le premier volet de ma question concerne le Bofas, le Fonds d'assainissement des sols des stations service qui a été mis sur pied en mars 2004 afin d'aider

les exploitants de stations service ou les acquéreurs d'un site pollué par des carburants, à dépolluer sol et sous-sol et par là, se mettre en conformité avec la législation.

Ce fonds est financé à parts égales par le secteur pétrolier et les automobilistes sur base du principe pollueur-payeur. La portée de ce fonds a cependant été amoindrie par son champ d'application *rationae temporae*. En effet, la demande de subsides, pour être recevable, devait être introduite avant le 26 mars 2005, la fermeture devant, elle, intervenir au plus tard un an après, ce qui, vous en conviendrez, limite fortement les possibilités d'intervention.

D'après mes informations – mais je ne possède pas la science infuse, donc vous pourrez peut-être me contredire – il semblerait en outre que le Nord du pays ait bénéficié de manière beaucoup plus importante des aides accordées par ce fonds que le Sud. Je me permettrai au passage de vous demander s'il est possible d'obtenir – si vous savez me les fournir par écrit aujourd'hui, c'est bien – les chiffres de la répartition des interventions en Flandre et en Wallonie. De plus, s'il s'avère que cette disparité était exacte, pourrait-on en connaître les raisons ?

Je passe au deuxième volet de ma question qui concerne l'obligation de démantèlement et d'assainissement des sites ayant accueilli des stations-service. L'obligation est précisée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999 qui prévoit des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service.

Si cet arrêté prévoit une obligation de procéder à une étude indicative ayant pour objectif de vérifier la présence éventuelle d'une contamination du sol et du sous-sol, voire par la suite à une étude de caractérisation et d'évaluation des risques, il repose essentiellement sur le bon vouloir de l'exploitant ou du propriétaire. Je m'explique : quand on arrête une station-service, cet arrêté prévoit que l'on soit mis en relation avec un fonctionnaire technique qui va décider de réaliser une étude d'incidences qui déterminera s'il y a pollution ou pas et donc, dès lors, si l'on s'oriente ou non vers un assainissement.

Cet arrêté, bien qu'il envisage la possibilité pour le fonctionnaire technique de faire procéder à un cautionnement visant à garantir l'exécution du plan d'assainissement s'il est décidé, ne semble pas prévoir d'autres mesures coercitives de nature à contraindre l'exploitant ou le propriétaire négligeant à réaliser le démantèlement et l'assainissement de la station-service.

Existe-t-il des dispositions particulières permettant de rencontrer de manière efficiente cette éventualité ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles ? Si par extraordinaire, la législation ne le prévoyait pas, quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées en vue de contraindre l'exploitant à assainir. Je pense que dans cette matière-là, le problème va se répercuter de manière importante dans les mois à venir, notamment en termes d'assainissement, si l'assainissement est décidé. Or, l'arrêté royal, à mon sens, ne vise que les exploitants, finalement l'indépendant, et pas nécessairement celui qui est franchisé et pas nécessairement le grand groupe pétrolier. Je pense donc qu'il y a matière à travailler dans ce domaine-là.

D'autre part, il y a une problématique peu visée : quand il n'y a pas matière à assainissement et qu'on décide simplement de remplir les cuves de sable. On ne va peut-être pas se retrouver face à des sites qui sont pollués, mais avec des chancres visuels dans bon nombre de communes. Or, à ce moment-là, la législation ne prévoit rien du tout, il n'y a pas d'obligation de remise en pristin état, à mon sens. Si le Ministre pouvait m'apporter des précisions. C'est un problème qui, me semble-t-il, va se répercuter dans le futur proche.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous avez raison, il y a un enjeu environnemental certain au travers de l'assainissement de ces anciennes stations-service et un enjeu budgétaire colossal aussi pour la Région wallonne puisque le Fonds Bofas est alimenté à la fois par les pétroliers et par les consommateurs de carburants. D'où l'intérêt d'avoir un maximum de propriétaires qui puissent émarger à ce fonds pour assainir leur ancienne station-service.

Quand je suis entré en fonction, il y avait une vingtaine de stations-service sur 1295 en Région wallonne qui était rentré leur dossier au Fonds Bofas, alors que la Flandre avait plusieurs centaines de dossiers rentrés.

Qu'ai-je mis en place pour pouvoir relancer et faire en sorte qu'il y ait un maximum de demandes wallonnes émargeant à ce Fonds Bofas ? Premièrement, un courrier a été adressé à l'ensemble des personnes concernées. Deuxièmement, nous avons décidé au Gouvernement de prendre en partie en charge sur l'étude de caractérisation, à concurrence de 80 %. Il faut savoir qu'une étude de caractérisation coûte environ 3.000 euros et qu'elle doit être réalisée préalablement. Suite à cette décision, toute une série de dossiers sont rentrés. Troisièmement, on a téléphoné à chaque propriétaire concerné.

Donc, ils ont tous reçu deux courriers de ma part, un premier les invitant à rentrer leur demande, un deuxième les informant qu'ils pouvaient bénéficier

d'une aide de la Région pour l'étude de caractérisation et, enfin ils ont reçu un coup de téléphone pour les inciter à rentrer leur dossier. Je pense que c'était pendant la période d'août 2004 à mars 2005. Cela a donné des résultats, puisqu'il y a toute une série de dossiers qui sont rentrés.

Où en sommes-nous aujourd'hui, puisque telle était votre demande dans la première question ?

Nous avons rattrapé une grande partie du retard. En effet, aujourd'hui, en Wallonie, il y a au total 603 dossiers rentrés pour 1.486 en Flandre et 131 à Bruxelles, ce qui fait 27 % pour la Wallonie, 66 % pour la Flandre et 5,9 % pour Bruxelles.

Il faut évidemment comparer cela au nombre de stations-service en activité en 2000 et en 2006 pour avoir la répartition des chiffres. La répartition est la suivant : 30 % pour la Région wallonne, 8,5 % pour Bruxelles et 61 % pour la Flandre. Je vous donnerai l'ensemble des chiffres, ce sera plus simple, j'ai les tableaux. Le nombre de demandes par rapport au nombre de stations-service qui sont concernées en Région wallonne et en Région flamande correspond pratiquement au même niveau et c'est tant mieux. Il faut maintenant poursuivre l'effort pour faire en sorte que non seulement, on règle ce problème environnemental, mais aussi qu'on y arrive au travers de l'important fonds mis en place.

J'en viens rapidement au deuxième volet de votre question, à savoir la façon dont on peut finalement contraindre l'exploitant et/ou le propriétaire d'un site avec une station-service de le démanteler et de l'assainir. Dans les arguments qu'on a utilisé vis-à-vis des personnes concernées, il y avait le côté incitatif double : intervention de la Région pour l'étude de caractérisation et du Fonds Bofas – les dossiers pris en charge totalement peuvent monter jusqu'à 100 voire à 150.000 euros pour l'assainissement – mais il y a le côté «répressif» qui arrivera par après. Il existe déjà aujourd'hui puisque l'arrêté du 4 mars 1999 vise les stations-service en activité mais malheureusement, pas les stations-service fermées, vous l'avez souligné au travers de votre question. Dans l'attente du décret sol, le régime de droit commun est actuellement d'application, à savoir essentiellement les règles de responsabilité et de droit civil, ainsi que la législation relative aux déchets qui prévoient la possibilité d'imposer un plan de réhabilitation à un propriétaire d'un terrain pollué par les déchets.

On a prévenu les personnes que le décret sol allait venir, tôt ou tard, et donc que l'aspect sanction interviendrait aussi. Quand je dis que le décret viendra tôt ou tard, c'est dans les prochains mois. Pour l'instant, on est en train de terminer sa rédaction. Je vais passer rapidement, au Gouvernement, avec ce décret revu et corrigé. Quelque part, on a eu la «carotte», c'est clair, via le double incitant : Région + Fonds Bofas, mais il faut évidemment aussi que le «bâton» puisse être un peu plus performant à l'avenir en matière de responsabilisation pour rencontrer le principe du pollueur-payeur.

(M. Ancion, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je prends bonne note des explications du Ministre avec intérêt et de l'explication par rapport aux chiffres du Bofas qui est malheureusement une façon d'agir en aval. Ce n'est évidemment pas de la responsabilité du Ministre wallon, mais je pense qu'on devrait – et là, pas au travers d'une volonté politicienne – pouvoir agir en amont, à la délivrance du permis d'exploiter, afin d'essayer de contraindre tout exploitant ou toute personne concernée par l'exploitation d'une station.

Je reviendrai probablement avec une proposition qui visera à mettre un maximum de précautions. Comme c'est malheureusement souvent le cas avec les exploitants et les propriétaires, vous allez toujours tomber sur le même problème, c'est-à-dire des fins d'activité et des faillites. Il faut pour essayer au maximum d'anticiper ce type de situation.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES AIDES À LA DIVERSIFICATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aides à la diversification dans le secteur agricole».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous propose de faire le point avec vous concernant plus particulièrement «l'accueil champêtre» regroupant, comme vous le savez, les gîtes à la ferme, les fermes pédagogiques et d'autres dispositifs encore qui accueillent, dans le monde agricole, le visiteur d'un jour, d'une semaine, voire de séjours plus longs. Vous avez souligné, à la faveur d'interventions antérieures, combien la diversification du monde agricole, notam-

ment dans le secteur du tourisme ainsi que les avantages de ces projets sont importants à vos yeux : revenus complémentaires, valorisation du travail de l'agriculteur, de son conjoint, image du monde agricole en général.

L'association «accueil champêtre» à qui nous souhaitons bon anniversaire, a été l'invitée de la Fédération wallonne de l'Agriculture à la faveur de son récent congrès. Ce fut l'occasion pour les promoteurs d'«accueil champêtre» de faire le point, notamment sur l'un ou l'autre aspect de leur activité et aussi à l'évidence sur l'une ou l'autre difficulté qu'ils rencontrent.

Parmi celles-ci, le fait que le travail dans le cadre de cette activité de diversification agricole relève d'une commission paritaire qui est la même que celle dont relève l'activité. Le travailleur ne bénéficiant pas dès lors des avantages liés à la commission paritaire 144 dont dépend le secteur agricole, en termes de salaire et/ou de possibilité de travail saisonnier.

D'autre part, on n'ignore pas que cette compétence de la catégorisation des types de secteur professionnel relève du Fédéral. Je souhaiterais vous demander votre concours en termes de Ministère de conviction de manière à ce que cette revendication puisse être portée, défendue aussi largement que possible.

D'autre part, d'autres perspectives ont été évoquées : la possibilité d'accueillir des travailleurs ou des chômeurs ayant des activités complémentaires dans le cadre du contrat ALE dans les fermes, voire des travailleurs qui pourraient être éligibles aux titres service. Ces possibilités auraient aussi probablement pour conséquence de faire rentrer dans des circuits normaux de travail, une activité qui, jusqu'ici, s'exercent probablement en dehors des circuits légaux d'emploi.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, nous savons qu'«accueil champêtre» a plaidé pour une convention cadre qui aurait le mérite de bien pérenniser, baliser le contexte de la relation partenariale qui est la leur avec la Région wallonne. Je vais vous demander si cette idée a pu trouver écho auprès de vous et si, effectivement, des travaux, des réflexions sont engagés en la matière. N'oublions pas que le secteur est important. Nous parlons tout de même, ici, d'une diversification d'activité pour un pan entier de notre activité économique qui emploie toujours aujourd'hui des milliers de personnes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous n'êtes pas sans savoir que l'accès aux chèques service n'est pas de ma compétence. Peu importe, j'ai été sensibilisé par le président d'«accueil champêtre», M. Camille Lobet, à la problématique.

Je lui ai proposé – je retiens d'ailleurs la proposition que vous énoncez – de réunir l'ensemble des acteurs, des différents intervenants pour faire un inventaire de l'ensemble des problèmes et de les inviter, chacun pour les matières qui les concernent à rechercher les solutions les plus adéquates pour permettre un développement vers une certaine diversification agricole peu importante.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail remarquable qu'«accueil champêtre», en Wallonie, accomplit en organisant toute une série d'actions centrées sur l'hébergement de familles de touristes en gîtes ou en chambres de d'hôtes.

«Accueil champêtre», c'est aussi l'ouverture du monde agricole à la société pour les enfants, notamment. Dans les fermes pédagogiques, les enfants sont amenés à découvrir la vie de famille, etc. la réalité du savoir-faire, la passion du travail des hommes et des femmes de la terre.

Au travers des fermes de ressourcement, ils peuvent retrouver des fondements à leur vie, au rythme des saisons, dans un dialogue attentif avec l'ensemble des hôtes.

Plusieurs types d'aides, vous le savez, leur sont déjà accordées, notamment le soutien à la publication du catalogue descriptif annuel des lieux d'hébergement, le soutien au salon du tourisme et des vacances, le soutien à la promotion de la vente directe en ferme, etc. Vous m'excuserez de raccourcir un tout petit peu, mais je ne vais pas vous présenter tout le catalogue – vous l'aurez, si vous voulez par écrit – de l'ensemble des aides que nous apportons.

Premièrement, donc, rencontre le plus rapidement possible avec le secteur, pour les problèmes avec eux. Je vais leur faire votre proposition et elle sera réalisée rapidement.

Deuxièmement, leurs services doivent être mieux reconnus – je crois que c'est une réalité. J'ai donc demandé à mon Administration d'étudier la possibilité de conclure avec «accueil champêtre» une convention cadre leur permettant d'avoir un avenir plus stable.

Je suis favorable, de façon généralisée, à ce qu'on puisse dégager, par rapport à des associations telles que celles-là, des conventions cadre qui permettent finalement d'avoir une certaine sécurité, une certaine sérénité tout en évaluant (l'un n'empêche pas l'autre) l'ensemble des actions et en évitant que l'association en question ne dépense son énergie, chaque année, à justifier jusqu'au dernier élément et de vivre dans

l'incertitude et de consacrer son temps à ce qui n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est d'abord tous les services que «l'accueil champêtre» rend et rend bien à l'ensemble de la Région.

Donc, voilà, je vous tiendrai au courant évidemment de l'ensemble de l'évolution de nos contacts et aussi de l'élaboration de cette convention cadre dès que l'administration m'aura transmis un projet en la matière que je négocierai avec «accueil champêtre».

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je prends bonne note de l'accueil positif que vous réservez à la fois à l'avenir de cette problématique et à l'une ou l'autre des suggestions que j'émets ou des demandes que la structure a exprimées lors de l'assemblée générale de la FWA. Je pense que c'est important au niveau aussi de la valorisation de notre monde rural et agricole qui reste une des richesses de notre Région. Les efforts qui peuvent être menés pour le valoriser doivent être soulignés et encouragés. J'en prends bonne note et je suis vraiment à votre disposition pour partager toute réflexion en la matière.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'IMPACT DE LA VIGNETTE ROUTIÈRE SUR LE TOURISME D'UN JOUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. L utgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'impact de la vignette routière sur le tourisme d'un jour».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, un petit mot… Non, non, non, je ne résiste pas à l'envie de dialoguer sur des sujets plus structurants ou sur l'une ou l'autre déclaration que vous effectuez, d'autant que, étant modeste, le Président de la Commission de l'Aménagement du territoire de l'Infrastructure et jusqu'il y a peu de l'Équipement, des Transports, du MET, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entendre votre homologue, le Ministre Daerden, nous expliquer l'ensemble des bienfaits, des bénéfices escomptés de cette fameuse vignette et, par ailleurs, de l'utilisation budgétaire des moyens qu'il pourrait dédicacer.

Ensuite, à la faveur des questions successives, j'ai eu l'occasion de l'entendre formuler l'espoir, dès 2008 au plus tard, de mettre en œuvre cette vignette autoroutière.

Étant un amoureux de la lecture en général, de la presse en particulier, j'ai eu l'occasion de me plonger dans votre déclaration, Monsieur le Ministre, où vous expliquez combien – et je comprends, c'est le ministre du tourisme qui parle – vous êtes nuancé, voire défavorable par rapport à l'impact que représenterait cette vignette, plus particulièrement sur le secteur touristique en ciblant ladite vignette en termes de conséquence, plus particulièrement pour l'excursion d'un jour qui, forcément, pour le touriste venant chez nous par définition une fois, une journée, serait donc lui aussi assujetti à cette contribution.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous déjà eu l'occasion d'échanger ces différents arguments avec votre Collègue, le Ministre Daerden, et de dégager une analyse commune sur le sujet ?

Deuxièmement, une étude d'impact de ladite vignette a-t-elle été menée par rapport aux conséquences sur le tourisme de courte durée, puisque si c'est pour bénéficier d'une main d'un flux financier, mais dans le même temps, en perdre le bénéfice d'une autre, la mesure ne serait évidemment, en termes d'impact, pas nécessairement très heureuse.

D'autre part, avez-vous des solutions plus particulières en cas d'instauration effective de cette vignette pour répondre à l'éventuel impact négatif pour le tourisme d'un jour ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vous remercie d'abord de suivre mes déclarations au travers de ce que vous pouvez lire, j'espère, quotidiennement. C'est mon souhait, mais ce n'est pas toujours le cas.

Votre Collègue, M. Crucke, m'avait interrogé sur l'impact que pouvait avoir, sur le tourisme, la vignette auto. C'était au mois d'octobre dernier.

À l'époque, et suite aussi à une déclaration de ma part, puisque dès que j'ai été informé, comme vous, de cette volonté d'instaurer une vignette autoroutière, j'avais réagi en demandant tout simplement qu'on puisse évaluer – c'est ce que vous avez dit dans votre conclusion, ici – l'impact réel qu'une telle vignette, suivant d'ailleurs aussi le coût de cette vignette, l'impact qu'elle pourrait avoir sur le tourisme qui est le nôtre, qui est un tourisme d'un jour, de 2 jours. On essaie d'allonger davantage les périodes de séjour de nos touristes, la réalité est celle-là.

On connaît ce que représente la fréquentation annuelle des attractions touristiques dans notre Région : plus de 8,5 millions de visiteurs. L'enquête réalisée en 2004 par l'Observatoire du tourisme wallon sur le profil de la clientèle des attractions touristiques a mis 3 points particuliers en évidence : plus de 9 visiteurs sur 10 utilisent leur véhicule privé pour se rendre dans une attraction, la proportion des visiteurs étrangers est d'environ 20 %, et la dépense moyenne par visiteur est d'un peu plus de 25 euros.

Voilà 3 aspects particuliers qui sont à relever par rapport à l'élaboration éventuelle d'une vignette.

Le chiffre d'affaires généré par les visiteurs non belges utilisant leur voiture pour visiter une attraction touristique peut donc être évalué à environ 43 millions d'euros (c'est une estimation, vous l'aurez bien compris). Le secteur des attractions touristiques représente 4.500 emplois directs dans notre Région. C'est loin d'être négligeable, d'autant plus qu'on doit induire en plus toute une série d'emplois indirects, qui ne sont pas comptabilisés ici : je pense aux fournisseurs, aux commerces, à la restauration, etc.

Face à ces chiffres impressionnants, j'ai donc demandé, en tant que Ministre du tourisme, une étude pouvant mesurer l'impact qu'aurait l'instauration d'une vignette automobile belge sur la fréquentation touristique en Région wallonne, en tenant compte bien sûr de différents scenarii possibles, notamment au niveau des tarifs pratiqués.

Cette étude a été établie sur base d'un échantillon de 700 personnes représentatives des 4 marchés les plus émetteurs frontaliers pour notre Région, c'est-à-dire les Pays-Bas, la Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché et le nord de la France, en l'occurrence la région du Pas-de-Calais vers les Vosges.

Vous m'avez demandé si j'avais déjà eu l'occasion d'en parler, d'avoir une discussion approfondie avec l'excellent Ministre Michel Daerden. Je n'ai malheureusement pas encore eu l'occasion d'en discuter.

On a évidemment discuté de l'étude que j'ai commandée, mais pas sur l'ensemble des chiffres qui doivent être confrontés maintenant à d'autres chiffres qu'on a pu recevoir et que lui-même a aussi en sa possession. Cette étude est récente, c'est le moins qu'on puisse dire, elle est encore chaude, même si elle tiédit tout doucement.

Nous allons organiser une rencontre pour confronter l'ensemble des éléments et voir, les effets de rupture qui peuvent exister puisque, en fonction du tarif, évidemment l'effet de rupture peut être de X % de gens qui ne viendraient plus chez nous, ce qui se traduirait aussi par des emplois en moins pour la Région.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, on doit voir si ce qu'on reçoit «d'une main», on ne risque pas de le perdre de l'autre ? C'est évidemment à cela qu'on doit être le plus attentif possible. Mais en ayant l'ensemble des données, en confrontant ces chiffres, vous pouvez compter sur la bienveillance de votre serviteur sur l'impact qu'il y a au niveau touristique et sur la bienveillance aussi de Michel Daerden.

Nous allons confronter tout cela en tenant compte – parce que je vous ai donné quelques chiffres (4.500 emplois par rapport aux attractions touristiques), je n'ai pas parlé des emplois indirects. Comme tout le monde le sait, le secteur du tourisme chez nous, cela représente plus de 40.000 emplois. C'est un secteur qui est en croissance, qui se porte plutôt bien, qui rencontre un certain consensus au niveau de la Région wallonne, quels que soient les bancs que nous occupons et je crois que c'est très bien ainsi. Il ne faudrait pas qu'au travers de l'instauration d'une vignette, quel que soit son tarif, on aille mettre à mal évidemment l'ensemble des opérateurs, et celles et ceux qui, au quotidien, font le tourisme, c'est-à-dire essentiellement le secteur privé.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des discussions que j'aurai pu avoir avec Michel Daerden à qui j'ai transmis l'étude pas plus tard qu'hier. Laissez-moi un petit peu de temps d'organiser une rencontre avec lui. Je reviendrai auprès de vous dans les prochaines semaines.

Il a sans doute aussi d'autres éléments à apporter à cette discussion que nous devons avoir en toute transparence, chiffres à l'appui.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Je prends acte des différents éléments et de l'état du dossier.

Je serais heureux, le moment venu, d'analyser les éléments de cette étude. C'est effectivement un paramètre qu'on doit garder à l'esprit : ne pas perdre à la faveur de l'installation de ce dispositif ce que l'on pourrait par ailleurs obtenir.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de

l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nouvelles orientations de la politique de développement rural».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, plus particulièrement en matière de ruralité, les personnes actives dans le secteur s'intéressent au développement territorial et plus particulièrement au développement rural dans sa définition internationale, *grosso modo* les périmètres où l'on compte moins de 150 habitants en densité de population.

L'ensemble des observateurs ou des acteurs du secteur forcément sont attentifs aux axes de mise en œuvre du nouveau programme de développement rural et plus particulièrement à sa future programmation : l'horizon 2007, c'est-à-dire après-demain, 2013 étant un petit peu plus lointain. Nous sommes finalement à quelques encablures du début de la période de programmation concernée.

Je connais les différentes orientations stratégiques telles qu'elles ont été mises en œuvre ou décidées par la Communauté pour ladite période. Ce n'est d'ailleurs pas inintéressant en termes de réflexions transversales. Il convient évidemment de les articuler, de les décliner, de les traduire en autant d'axes régionaux.

Dès lors, Monsieur le Ministre, où en sommes-nous au niveau régional wallon par rapport à cette traduction au niveau régional ?

Comme tout programme d'initiative européenne, je pense qu'il est important de ne pas commencer trop tard, de manière à éviter les risques d'échéances dépassées, les risques de crédits non consommés et finalement une image auprès des institutions européennes qui s'en trouverait ternie.

Comment ces orientations fixées au niveau européen vont-elles être organisées en ce qui concerne notre territoire ?

Vous qui êtes luxembourgeois, moi qui vis dans le sud-est, je pense que ceci nous concerne ainsi que M. le Président. Ceci nous concerne les uns et les autres au premier chef et surtout les habitants que nous tentons, modestement, mais fermement de représenter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, nous sommes en pleine élaboration du Plan wallon de développement rural. La réglementation communautaire impose aussi des orientations stratégiques pour le développement rural, orientations qui n'ont d'ailleurs été officiellement adoptées que ce lundi 20 février.

Nous avons maintenant quelques mois devant nous, trois en l'occurrence, pour présenter à la Commission notre cadre stratégique régional et ensuite, ou plus tôt deux mois après cette présentation, nous pourrons introduire le Plan wallon de développement rural au sens strict du terme.

Cependant – et je dis cela a avec la prudence nécessaire –, le retard accumulé dans toute l'élaboration du dossier, pas à notre niveau, au niveau européen, ainsi d'ailleurs que tous les détails d'analyse que s'octroie la Commission, vont rendre difficile une mise en œuvre effective du PDR au 1er janvier 2007. Quand je dis «difficile», vous aurez compris que le mot est faible. C'est sans doute davantage. Il est sans doute impossible de le faire à cette date-là.

Cela étant, n'attendons pas – et je n'ai pas attendu non plus le dernier moment en me disant : *«Il sera adopté officiellement, il serait peut-être temps de se réveiller.»* – cette adoption officielle pour avoir quand même des orientations et pour aller de l'avant.

Il y a eu plusieurs consultations menées auprès des acteurs de terrain en tenant compte bien sûr des éléments connus des orientations stratégiques. J'ai d'ailleurs rédigé un avant-projet de cadre stratégique régional qui reprend les lignes directrices du cadre stratégique wallon qui sera bien sûr présenté à la Commission. J'aurai le plaisir de présenter ce projet au Gouvernement wallon de ce jeudi. Je vais donc me contenter, si vous me le permettez, de vous en dresser les grandes lignes, et rapidement.

Je crois qu'on doit, au travers du PDR wallon, couvrir la transversalité des compétences : agriculture, ruralité, environnement et tourisme. On vient de voir, aujourd'hui, à travers toute une série d'éléments, combien ces matières se regroupent, peuvent s'articuler et se renforcer les unes par rapport aux autres.

Les principaux objectifs que nous poursuivrons, sont les suivants.

Premièrement, l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole en les aidant bien sûr à s'adapter rapidement aux conditions fluctuantes des marchés et aux attentes de la société en encourageant la création de valeur ajoutée, cela me paraît essentiel.

Deuxièmement, favoriser autant que possible l'attractivité des zones rurales par l'amélioration du cadre de vie et aussi par la création d'emplois.

Troisièmement, le renforcement de la complémentarité entre agriculture et sylviculture et l'environne-

ment ainsi que le caractère multifonctionnel des activités à la fois agricoles et sylvicoles.

Plus précisément, je compte – et je crois que je l'ai déjà d'ailleurs dit à quelques reprises – utiliser le PDR pour faciliter l'installation des jeunes et des nouveaux exploitants agricoles. L'amélioration de la compétitivité des exploitations et l'augmentation de la valeur ajoutée produite par les exploitants agricoles , c'est ma seconde priorité.

Pour tous les programmes de formation et d'information, ils doivent être renforcés aussi au travers de ce PDR.

Je crois qu'on doit aussi veiller – et cela se retrouve d'ailleurs dans la DPR – à ce qu'une part significative des moyens issus de la modulation puisse, en plus des moyens qui leur sont déjà octroyés, être réellement affectée aux agriculteurs. Je crois que c'est un point important d'avoir ce renforcement.

Cela, c'est pour la partie «production» de la matière première, mais il y a la partie «transformation» qui est tout aussi importante et la partie «commercialisation».

Les soutiens, que ce soit d'ailleurs dans le secteur agricole ou sylvicole parce qu'il y a quand même quelques projets qui sont intéressants en la matière – au niveau de la transformation et de la vente, seront améliorés. Cela va aussi dans le sens du Plan Marshall, etc. Il y a toute une série de mesures qui ont été prises afin d'utiliser le PDR aussi pour garder quand même des axes qui sont en concordance, même si on joue la marge. L'Europe fixant quand même déjà des balises importantes et nous pouvons intervenir sur une partie.

Vous en avez parlé tout à l'heure, on a eu le débat sur ce sujet, notamment par rapport à tous les programmes agri-environnementaux, à Natura 2000 en particulier, on doit pouvoir utiliser, dans une certaine mesure, et avec toute la mesure nécessaire, une partie des moyens. Si l'on veut arriver à des résultats et couvrir une partie des éléments, je crois que c'est intéressant.

Enfin, il y a une partie qui sera consacrée à tout ce qui est biomasse, biométhanisation, etc.

Vous m'excuserez si je ne vous ai pas donné tous les points. Vous me laisserez quand même le soin de présenter le projet au Gouvernement. C'est un exercice que je fais rarement d'en parler à 2 jours de la présentation, mais comme vous me posiez la question, c'est par correction à votre égard parce que vous suivez ce dossier-là depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années (en tout cas, de nombreux mois, depuis que je suis là, en l'occurrence).

Je ne manquerai pas de revenir évidemment avec l'ensemble des mesures qui seront présentées jeudi et de vous les transmettre, m ais il y aura une deuxième étape qui sera davantage encore concertée. Ce n'est pas le tout d'avoir les objectifs, l'ensemble des éléments qui doivent être encouragés, renforcés, après, on passe au beaucoup plus concret, aux modalités précises et à la répartition des moyens entre les différentes mesures.

Aujourd'hui, on ne connaît pas encore l'enveloppe budgétaire précise qui est réservée et disponible pour la Belgique, et donc pour la Région, encore moins. J'aurais difficile de faire, dans un premier temps, une évaluation précise avec des éléments théoriques des objectifs et de quantifier cela en termes de répartition des moyens pour le milieu rural, les emplois, tout cela devant se faire dans un deuxième temps.

Voilà où nous en sommes. J'espère vous avoir répondu. Jeudi au Gouvernement, les notifications, l'envoi à la Commission, et puis la répartition entre les différents éléments encouragés, renforcés. Il y aura sans doute des choix difficiles, mais tout choix est un renoncement et dans la vie, nous en faisons tous les jours.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Tout d'abord, je comprends que ceci soit un aperçu de l'approche qui sera développée au Gouvernement.

Deuxièmement, je suis extrêmement attaché à ce que l'approche qui est développée soit enracinée dans l'ensemble des travaux, des réflexions menées en termes de développement territorial et singulièrement en termes de développement rural en Région wallonne.

Troisièmement, en ce qui concerne les moyens, il y aura une part à charge des budgets régionaux successifs. Je pense qu'un signe politique à donner est évidemment que ceci soit bien une valeur en termes d'action, en termes de réalisation, en termes de politique complémentaire par rapport aux actions telles qu'on les retrouve habituellement dans le budget régional.

Très concrètement, que ce soit en termes de développement rural ou dans d'autres actions politiques, la part régionale, me semble-t-il, qui doit être fixée, qui doit être apportée par notre Région doit évidemment être une part complémentaire.

Je ne peux qu'encourager le Ministre à utiliser ce levier que constitue le Plan de développement rural pour obtenir de ses Collègues des moyens complémentaires.

C'est là que l'on verra si oui ou non M. le Ministre a pu convaincre ses Collègues que le développement rural est une priorité.

Et le deuxième exercice, Monsieur le Ministre, sera de faire en sorte que les mesures, les projets, les axes qui seront fixés dans la deuxième décision soient effectivement bien des choix strictement ruraux et qu'on n'ait pas été grignoter, au titre des bras de fer et des discussions politiques que l'on connaît tous, à des fins plus éloignées du développement rural, un programme qui revient aux ruraux et rien qu'aux ruraux.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, je clôture nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19 heures 05 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
ALE	Agences locales pour l'Emploi
ARSIA	Association régionale de Santé et d'Identification animales
CEE	Commission économique européenne
Cocof	Commission communautaire française
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature et Forêts
DPE	Division de la Police de l'Environnement
Feder	Fonds européen de Développement régional
Fedis	Fédération belge des Entreprises de Distribution
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
Horeca	Hotels-Restaurants-Cafés
IBR	Rhinotrachéite infectieuse bovine
MGS	Mesures générales de Soutien
OIE	Organisation internationale des Employeurs
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PDR	Plan de Développement rural
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAED	Sites d'Activité économique désaffectés
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
UCM	Union des Classes moyennes
UE	Union européenne